

**COMMUNE DE MEIGNIER**

# **RAPPORT ADMINISTRATIF 2022-2023 ET FINANCIER 2022**

**COMMUNE DE MEIGNIER**





Page	1	Table des matières
Pages	2 à 3	Introduction du Maire
Pages	4 à 5	Conseil municipal
Pages	6	Séances du Conseil municipal
Page	7	Exécutif
Page	8	Administration communale
Page	9	Service technique
Pages	10 à 11	Etat civil
Page	12	Police municipale – gardes ruraux
<b>Rapports des commissions</b>		
Page	13	Finances (FIN)
Pages	14 à 15	Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA)
Pages	16 à 17	Manifestations, Sport et Evénements (MASE)
Pages	18 à 21	Développement durable, Environnement et Communication (DEC)
Pages	22 à 26	Cohésion sociale et Culture (COSC)
Pages	27 à 31	Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC)
Page	32	Crèche et jardin d'enfants
Page	33	Vie communale
<b>Rapports des commissions externes</b>		
Page	34	Fanfare municipale
Pages	35 à 36	Compagnie des sapeurs-pompiers
<b>Comptes rendus financiers au 31 décembre 2022</b>		
<b>Commune de Meinier</b>		
Page	38	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	39 à 40	Message de l'Exécutif et commentaires
Pages	41 à 46	Message de l'Exécutif et commentaires
Pages	47 à 56	Comptes et tableaux
<b>Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie</b>		
Page	57	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	58 à 61	Rapport de l'Organe de Révision
Page	62	Bilan
Pages	63 à 64	Compte de résultat et investissements
<b>Fondation Immobilière de Meinier</b>		
Page	65	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	66 à 69	Rapport de l'Organe de Révision
Page	70	Rapport du Président
Pages	71 à 72	Bilan et Compte de résultat
<b>Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance</b>		
Page	73	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	74 à 75	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	76 à 78	Bilan et Compte de résultat
Pages	79 à 80	Commentaires
<b>Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau</b>		
Page	81	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	82 à 84	Rapport de l'Organe de Révision
Pages	85 à 88	Bilan et Compte de résultat



Madame, Monsieur les Adjoints,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes, j'ai l'avantage de vous présenter le rapport administratif concernant la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 ainsi que les comptes rendus financiers se rapportant à l'année civile 2022 de la Commune de Meinier, du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau (CSR), du Groupement intercommunal de la Petite Enfance (GIPE), de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM).

L'année écoulée a vu une reprise complète de nos manifestations publiques habituelles. Les promotions de l'école ont eu un vif succès, suivies du 1<sup>er</sup> Août, qui a été fêté dignement. En fin d'année, l'Escalade et la Fête de Noël de l'école nous ont aidé à passer le cap de la nouvelle année, avant de passer un bon moment de convivialité lors du traditionnel repas des Aînés à fin janvier. Une sortie des Aînés au Château de Ripailles a terminé en beauté et avec un franc succès les activités de cette année.

Les associations et sociétés meynites, toujours au nombre de 25, font un travail remarquable par leur engagement sans faille pour le bien-être de nos communiens, mais aussi pour bon nombre de jeunes et moins jeunes de la région. Qu'elles en soient toutes ici remerciées, car grâce à elles notre tissu social se renforce.

Nous avons ouvert avec beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme, une Maison de Santé au 8 chemin du Stade, qui accueille à ce jour 3 généralistes, 2 pédiatres et une psychologue. Le concept de cet espace médical vise à travailler en réseau en mettant le patient au centre des différents partenaires qui lui prodiguent des soins. Il sera déplacé et agrandi dans le futur quartier de la Poste en 2027 et accueillera encore plus de praticiens dans les domaines médico-psycho-sociaux.

Ce quartier de la Poste avance dans son développement de projet et c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu concrétiser une dépose d'autorisation de construire et démolir, à fin mai 2023, en espérant pouvoir commencer les travaux dans le courant 2024.

Un engagement majeur s'est aussi concentré sur la biodiversité par notre intention de planter en collaboration avec nos partenaires, un maximum de buissons et d'arbres, qui offriront de beaux outils pour lutter contre le réchauffement climatique et maintenir des îlots de fraîcheur. Enfin nous avons eu la satisfaction de gagner le trophée SIG dans la catégorie « Collectivités publiques » pour notre forte économie d'énergie en lien avec l'éclairage publique largement rénové.

Des modifications de limitation de vitesse ont été pérennisées en bas de la croisée des Carres à 50km/h et à 30km/h pour la traversée du village. Cela devrait pacifier considérablement cet axe, tant au niveau du bruit routier avec le phonoabsorbant, qu'avec une vitesse raisonnable au milieu des habitations.



Au niveau de la vie villageoise, il reste un point noir qui nous oblige à agir avec fermeté, ce sont les nombreuses incivilités constatées en particulier dans le village, en termes de nuisances sonores, de déprédations et dégâts sur la chose publique, de manque de respect des personnes et de notre environnement privilégié. Malgré des tentatives de discussions constructives, des remises à l'ordre, des sanctions, force est de constater que de nombreux jeunes de Meinier et d'ailleurs utilisent l'espace public à mauvais escient, sans être conscients qu'ils fragilisent la cohésion sociale. Un déficit éducatif parental ne favorise en rien la résolution de cette passe difficile.

Au niveau financier, cette année 2022 se termine d'une manière très positive puisque les comptes font apparaître aux charges Frs 8'773'907.25 (dont Frs 754'550.84 d'amortissements supplémentaires) et aux revenus Frs 9'638'817.19, soit un résultat de fonctionnement positif de Frs 864'909.94 venant augmenter d'autant la fortune nette de la commune.

L'année 2022 est marquée par une hausse générale des charges (+14%) et des revenus (+19%) par rapport à l'exercice précédent. Les charges (hors amortissements) restent tout de même en dessous du budget Frs -250'316.10. Cette hausse est observée à tous les niveaux : coûts d'entretien, participations aux différentes institutions communales et cantonales et provision sur le reliquat d'impôts. Fort heureusement, les impôts des personnes physiques et morales continuent d'augmenter. Nous avons en effet + 16.8% de revenus fiscaux en plus. Nous espérons que cela se poursuivra en 2023.

Les investissements sont faibles par rapport aux années précédentes, marquées par la construction de la nouvelle école. Le total réalisé en 2022 sur le patrimoine administratif s'élève à Frs 1'446'544.68 déduction faite des subventions.

Cet excédent de revenu, ces amortissements supplémentaires et la faible part d'investissement nous permettent de réduire légèrement l'endettement net de la commune, ce qui est une bonne chose pour les années futures.

Je vous invite à découvrir dans les pages suivantes de ce rapport, quelques extraits de la vie communale de Meinier, durant l'année écoulée, relatée par les présidents de commissions et mis en page par notre secrétariat, preuve d'une collaboration fructueuse et indispensable entre élus et personnel communal.

Enfin, je profite de tous vous remercier, adjoints, conseillers municipaux et employés communaux, pour votre engagement précieux à mes côtés. Durant cette dernière année bien particulière, vous avez œuvré avec engagement et motivation, en m'aidant à mettre en avant nos valeurs, visant à tendre à plus de cohésion sociale, tout en ayant le souci du bien commun et de l'intérêt collectif.

Tout en vous souhaitant le meilleur pour la suite, j'aimerais encore vous assurer de toute ma reconnaissance et vous exprimer mes meilleures pensées.

Alain Corthay  
Maire de Meinier



CONSEIL MUNICIPAL



**AELLEN Boris**  
Conseiller municipal  
Elu en 2020  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)



**BARBAT Sylvie**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE), Présidente



**BALTASSAT Nicolas**  
Conseiller municipal  
Elu en 2021  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**BERTHELET Christophe**  
Secrétaire du Bureau du Conseil  
Elu en 2015  
Finances (FIN)  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA), Président



**BURGOS José**  
Conseiller municipal  
Elu en 2015  
Finances (FIN),  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**CASTELLI Enrico**  
Président du Conseil municipal  
Elu en 2018  
Finances (FIN), Président  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**DESBIOLLES Caroline**  
Conseillère municipale  
Elue en 2020  
Cohésion sociale & Culture (COSC)  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)



**DUPRAZ Yannick**  
Conseiller municipal  
Elu en 2018  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)



**JOTTERAND Denis**  
Conseiller municipal  
Elu en 2021  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**KORFF Simona**  
Conseillère municipale  
Elue en 2020  
Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC)  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)



CONSEIL MUNICIPAL



**LE David-Peter**  
Vice-Président du Conseil  
municipal  
Elu en 2020  
Cohésion sociale & Culture (COSC)  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**MORAND Stéphane**  
Conseiller municipal  
Elu en 2020  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)



**MÜLLER Fokeline**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Cohésion sociale & Culture (COSC)  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC), Présidente



**SANZ VELASCO Paola**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)  
Manifestations, Sport & Evénements  
(MASE)



**SCHWAB Ania**  
Conseillère municipale  
Elue en 2011  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC),  
Présidente  
Cohésion sociale & Culture (COSC)



**SELLA Valérie**  
Conseillère municipale  
Elue en 2011  
Cohésion sociale & Culture (COSC),  
Présidente  
Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)

Changement de conseillers municipaux durant l'année 2022



**GILLIOZ Fabien**  
Conseiller municipal  
A démissionné en 2022  
Finances (FIN)  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)



**MARTIN Didier**  
Conseiller municipal  
Elu en 2023  
Finances (FIN)  
Développement durable,  
Environnement & Communication  
(DEC)



## Séances du Conseil Municipal

Du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à 10 reprises dont une séance extraordinaire à huis clos :

<b>16 juin 2022</b>	<b>17 novembre 2022</b>	<b>27 avril 2023</b>
<b>30 juin 2022</b> (séance extraordinaire)	<b>8 décembre 2022</b>	<b>11 mai 2023</b>
<b>15 septembre 2022</b>	<b>2 février 2023</b>	
<b>13 octobre 2022</b>	<b>2 mars 2023</b>	

Points principaux traités lors des séances :

(L'intégralité des séances CM peut être consultée dans les procès-verbaux accessibles sur le site de la commune : [www.meinier.ch](http://www.meinier.ch))

### Séance du 16 juin 2022

- Point de situation sur les directives cantonales en matière de développement durable par Johann Recordon, Centre de Compétences en Durabilité (CCD) de l'UNIL, Lausanne & Damien Gumy, Département du territoire (DT), Service cantonal du développement durable (SCDD), Genève

### Séance du 15 septembre 2022

- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr 530'000.- TTC pour les aménagements relatifs à la création d'une crêperie, d'une filiale postale en partenariat
- Election des responsables du local de vote pour l'année 2023

### Séance du 13 octobre 2022

- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr 120'000.- TTC pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis au Centre Sportif de Rouelbeau.

### Séance du 17 novembre 2022

- Approbation à l'unanimité du budget de fonctionnement 2023 et de la fixation du taux des centimes additionnels pour 2023 à 42 centimes
- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 140'000.- TTC pour les travaux de génie civil à effectuer pour supprimer les infiltrations d'eau dans le petit local adjacent à la voirie, sis au chemin du Stade 6.

### Séance du 8 décembre 2022

- Acceptation de la Proposition destinée à l'octroi d'une autorisation à renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur « La Pallanterie Sud ».

### Séance du 2 février 2023

- Lecture de la correspondance de la Chancellerie d'Etat du 13 décembre 2022 validant l'élection sans scrutin du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Didier Martin, en remplacement de Monsieur Fabien Gillioz, démissionnaire.
- Prestation de serment du nouveau conseiller municipal entre les mains du Président du Conseil municipal et intégration dans les commissions municipales.

### Séance du 2 mars 2023

- Présentation de l'utilisation des terrains du CSR et d'autres points en lien avec l'US Meinier par le président et vice-président de l'US Meinier.

### Séance du 11 mai 2023

- Présentation de l'état d'avancement du projet immobilier route de Gy 28 par les architectes
- Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
- Approbation des comptes 2022 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
- Approbation des comptes 2022 de la Fondation immobilière de Meinier



## Exécutif

### CORTHAY Alain

Elu Maire depuis 2015  
Adjoint au Maire de 2007 à 2015  
Conseiller municipal de 1999 à 2007

Dicastères :  
Administration générale  
Finances (FIN)  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

### PIERREHUBERT Coranda

Elue Adjointe depuis 2015  
Conseillère municipale de 2011 à 2015

Dicastères :  
Cohésion sociale & Culture (COSC)  
Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

### JAQUET Marc

Elu Adjoint en 2020  
Conseiller municipal de 2015 à 2020

Dicastères :  
Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)  
Manifestations, Sport & Evénements (MASE)



Coranda Pierrehumbert, Adjointe au Maire, Alain Corthay, Maire, Marc Jaquet, Adjoint au Maire



## Administration

### Mairie

#### Permanence téléphonique toute l'année :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30  
Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

#### Le guichet du secrétariat de la mairie est ouvert selon l'horaire suivant :

Hors vacances scolaires			Durant les vacances scolaires		
Lundi	09h30	– 11h30			
Mardi	09h30	– 11h30	Mardi	09h30	– 11h30
Mercredi	09h30	– 11h30	Jeudi	15h00	– 17h00
Jeudi	15h00	– 19h00			
Vendredi	09h30	– 11h30			

### Personnel communal

#### Secrétariat

**VAZQUEZ** Michel  
**SCHWEIZER** Sandrine  
**MURISIER** Corinne  
**FAVRE ROMANO** Virginie  
**ROSSI-MONNEY** Joane  
**VEUILLET-DUMONT** Brigitte

Secrétaire général  
Secrétaire générale adjointe  
Secrétaire-réceptionniste  
Comptable  
Archiviste  
Responsable administrative FIM/GIPE/GICSR

#### Voirie

**ZWAHLEN** Marc  
**ZAMOFING** Yann  
**ROSSI** Massimo

#### Conciergerie

**OLIVEIRA** Eduardo  
**BARBOSA** Ana Paula  
**DOS SANTOS BORGES** Andreia  
**LAURENT** Claudine  
**ARAUJO DA SILVA** Orquidia

Ecole et salle communale  
Ecole  
Ecole  
Bâtiment collectif du Tilleul  
Mairie

#### Petite enfance

Direction :  
**GICQUEL** Corinne  
**CHENEVARD** Sophie  
Administratif :  
**PERIAT** Véronique

Educatrices jardin d'enfants :  
**ERRIQUEZ** Sandrine  
**CARDOSO RIBEIRO** Jessica  
**PITTET** Milly

#### Service social

**GUSSET** Heidi

#### Ludothèque

**SCHWAB** Ania  
**SUDAN** Corinne

jusqu'au 31 décembre 2022  
dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### Patrouilleuses scolaires

**PILLER** Claudia  
**HARTMANN** Evelynne

**MAEDER** Zahra  
**ROMERI** Stéphanie

#### Déchetterie verte

**FREYMOND** Bernard

*L'ensemble du personnel est à remercier pour son engagement et sa disponibilité à l'égard des concitoyens et des élus.*

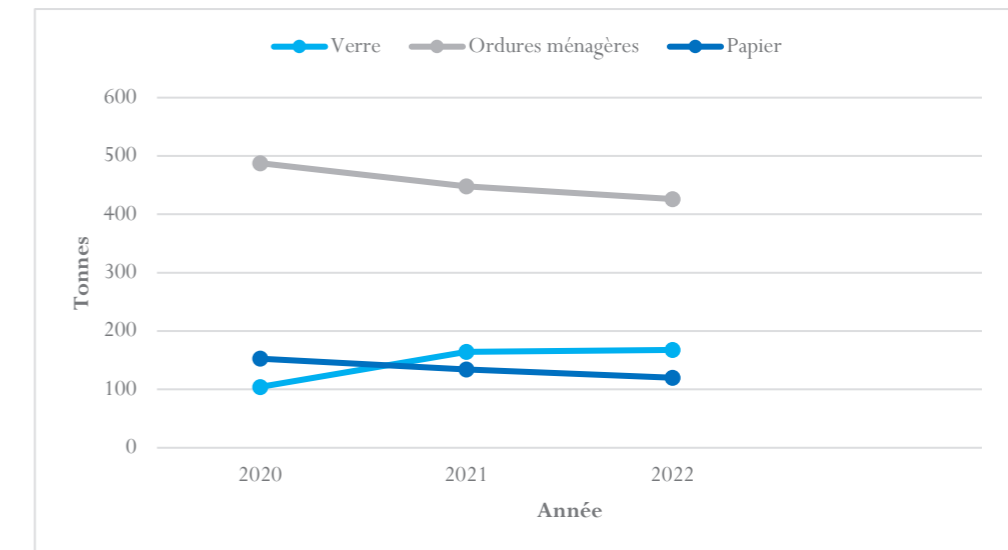


## Service technique

Service technique - Chemin du Stade 6 - ☎ 022 752 32 66

Le tableau ci-dessous indique quelques chiffres en tonnes des volumes de déchets récoltés et acheminés vers les différents centres de récupération et d'incinération par notre mandataire Pradervand Transports ainsi que par le dispositif MOBILITRI :

TONNAGE	2022	2021	2020
Ordures ménagères	426.22	448.05	487.73
Encombrants	117.66	107.56	35.97
Verre	167.64	164.08	104.25
Papier	120.01	134.05	152.65
PET	5.89	6.34	8.23
Alu & Fer blanc	4.50	4.42	4.36
Textiles	5.96	11.20	11.63
Bois (encombrants)	2.89	19.39	38.35
Ferraille (encombrants)	0.76	2.02	5.63
Huile	0.80	1.60	0.80
Déchets de cuisine	12.02	2.9	--



#### Coûts rétrocedés pour le tri du pet-verre-papier-alu & fer blanc :

2019	2020	2021	2022
CHF 11'207.79	CHF 7'082.73	CHF 16'725.64	CHF 17'332.38



## Etat civil

Pour toutes démarches administratives en vue d'un mariage, d'une naissance, d'une reconnaissance ou d'autres faits d'état civil vous devez vous adresser à :

**Etat civil Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac**  
situé au chemin des Rayes 3 à Vézenaz.

Adresse postale : case postale 160, 1222 Vézenaz  
Contact ☎ 022 722 11 80 – ✉ etat-civil@collonge-bellerive.ch

### Heures d'ouverture au public :

Lundi	8h30 – 11h00 / 15h00 - 18h30
Mardi	8h30 – 11h00 / 15h00 – 18h00
Mercredi	8h00 – 11h00 / 12h00 – 15h00
Jeudi	8h00 – 11h00 / sur rendez-vous
Vendredi	8h00 – 11h00 / sur rendez-vous

**Acte d'origine et certificat individuel d'état civil** : s'adresser à l'office d'état civil de la commune d'origine.  
**Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage et de décès** : s'adresser à l'office d'état civil où a eu lieu l'évènement.

## Population

Population résidente sur la commune de Meinier (source OCSTAT) au 31 décembre.

2012	2024
2013	2065
2014	2083
2015	2145
2016	2160
2017	2151
2018	2142
2019	2124
2020	2124
2021	2098
2022	2082

## Statistiques - Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

- 7 personnes sont décédées sur le territoire de la commune de Meinier
- 3 mariages ont été célébrés en notre Mairie  
**Pour les formalités de mariage, s'adresser au bureau d'Etat Civil, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus.** Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.
- 4 reconnaissances en paternité enregistrées  
Les reconnaissances en paternité, avant ou après la naissance, peuvent être reçues dans n'importe quel office si le père et la mère ont la nationalité suisse et sont domiciliés en Suisse.
- 12 personnes ont acquis la nationalité suisse
- Personne n'a acquis le droit de cité de Meinier



## Etat civil

### NATURALISATIONS

**Service cantonal des naturalisations**, Route de Chancy 88, 1213 Onex - ☎ +41 22 546 46 46

TPG : ligne K-L/tram 14 Arrêt Bandol

Toutes les informations nécessaires peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/devenir-suisse>

La commission ad hoc Naturalisations a été mise en place au sein de Conseil municipal de Meinier au début de l'année 2018 dans le but de rencontrer les futurs naturalisés domiciliés à Meinier. Il s'agit d'une rencontre informelle entre les autorités communales et les demandeurs de naturalisation. Ces derniers sont invités à la mairie de Meinier pour y rencontrer les trois conseillers municipaux membres de la commission. S'ensuit une petite discussion sur le parcours et les motivations des futurs naturalisés. La commune, en tant que lieu de domicile, représente le lien le plus étroit avec des autorités pour les futurs Suisses, ce qui implique, aux yeux de la commission, une rencontre amicale faisant par ailleurs souvent office de premier contact. Cette procédure permet ainsi de légitimer le préavis devant être donné par le Conseil municipal quant à chaque demande de naturalisation.

### ACQUISITION DU DROIT DE CITE

#### Pour les Confédérés :

Les Confédérés (non genevois) qui souhaitent acquérir un autre droit de cité doivent prendre contact avec le **Service cantonal des naturalisations**

#### Pour les Genevois :

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Meinier auprès de l'**Etat Civil Campagne et Rive Gauche du Lac**

### ATTESTATIONS DE DOMICILE

#### Pour les Confédérés et les Genevois :

Vous pouvez obtenir une attestation de domicile à la mairie ou via le site de l'**Office cantonal de la population et des migrations**.

#### Pour les ressortissants étrangers :

Office cantonal de la population et des migrations.

Route de Chancy 88, 1213 Onex  
☎ +41 22 546 46 46

Site internet de l'Office cantonal de la population :

<https://www.ge.ch/obtenir-attestation-office-cantonal-population-migrations/comment-obtenir-attestation-ocpm>



## Police municipale – Gardes ruraux

Police municipale - Chemin du Vieux-Vésenaz 35 -1222 Vésenaz 022 752 52 52 - 24h/24  
L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00  
[apm@collonge-bellerive.ch](mailto:apm@collonge-bellerive.ch)

### La vie du poste

Ce début d'année fut à nouveau marqué par les contraintes dues à la pandémie du COVID-19. A cet effet, les APM ont été sollicités pour effectuer des patrouilles intercommunales spécifiques afin d'assurer les réquisitions pour faire respecter l'application de l'ordonnance fédérale sur le COVID.

Le champ d'action des APM ne se limitait pas aux 8 communes partenaires mais sur l'ensemble des communes de la région Arve et Lac. Cette mission pris fin au début du mois de juillet.

Malgré les restrictions sanitaires, la police municipale a été sollicitée pour des missions de circulation routière à l'occasion du Marathon de Genève (version « light »), le Triathlon et The Giants (course à pied).

Elle a été également engagée lors du sommet BIDEN / POUTINE du 13 au 17 juin 2021 par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat pour appuyer la police genevoise pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures sécuritaires sur le territoire cantonal engendrées par ce sommet dans le cadre de leurs prérogatives.

Les faits relevés en dehors du travail courant et malheureusement parfois de manière récurrente durant cette année sont des conflits de voisinages, des accidents de circulation,

### Gardes Ruraux

Seymaz-Région – p.a. Mairie de Jussy

Le service des gardes ruraux mis en place par les communes de Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres compte 3 agents qui patrouillent en vélo électrique sur les différentes communes afin de prévenir les atteintes à l'aire agricole, en particulier aux terrains affectés ou appropriés à l'agriculture, y compris aux accès et aux délimitations, ainsi qu'aux valeurs naturelles qui s'y trouvent et de contrôler et faire appliquer les règles en lien avec la gestion des déchets concernant l'ensemble du domaine public des communes, ainsi que les points de collecte des déchets (parcelles publiques et privées).

des salissures et déprédations commises par des groupes de jeunes personnes, des animaux échappés de leur enclos, des salissures de la voie publique provoquées par les chantiers, des véhicules gênants et les très nombreuses incivilités liées aux propriétaires de chiens.

Enfin, il faut toujours souligner l'excellente collaboration que la police municipale entretient depuis de longues années avec la police cantonale, plus particulièrement avec le poste de la Pallanterie.

### Quelques chiffres

- 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (100% et 50%), 1 adjointe administrative ;
- 8 communes (Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Gy, Jussy, Meinier et Choulex ;
- 10'292 amendes d'ordre délivrées dont 584 pour Meinier ;
- Patrouilles : 80 nocturnes, 27 le samedi ;
- 34 séances de coordination avec le poste de la Pallanterie (police cantonale) ;
- 26 contrôles de circulation (police municipale seule ou en collaboration avec la police cantonale) ;



## Commission des Finances (FIN)

La commission des Finances a exercé son rôle durant l'exercice 2022/23 en examinant notamment le budget 2023 et les comptes 2022. Elle a préavisé favorablement ces deux objets.

A l'image des excellents résultats du Canton et de plusieurs communes, avec un total des charges de CHF 8'773'907.25 et un total des revenus de CHF 9'638'817.19, les comptes 2022 présentent un résultat positif de CHF 864'909.94.

Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que tous les amortissements complémentaires votés à l'automne 2021 soit CHF 754'550.84 ont été réalisés. La charge annuelle d'amortissement diminuera ainsi de CHF 99'000 dès 2023.

Comme en 2021, le revenu des impôts est plus élevé qu'attendu (+ CHF 1'000'000). Cette hausse est principalement due aux correctifs sur les années antérieures.

Concernant les charges hors amortissements, elles sont maîtrisées (CHF -250'000) quant au budget 2022 mais plus élevées de CHF 840'000 par rapport aux comptes 2021 soit une augmentation de 13,4%. La hausse provient essentiellement de la provision sur le reliquat fiscal avec un montant de CHF 330'000. Les autres variations proviennent de différents postes allant de l'école et la salle de gymnastique en passant aux espaces verts et groupements intercommunaux.

Les investissements pour l'année 2022 se sont élevés à CHF 2'185'679.68 et les subventions reçues à CHF 739'135.00. Le résultat net des investissements s'est ainsi fixé à CHF 1'446'544.68, montant bien en dessous des années précédentes (CHF 6'361'000 en 2021). La nouvelle école est terminée et les investissements reviennent dès lors à un chiffre plus ordinaire.

La santé financière de la Commune est saine.

Je remercie Virginie Favre-Romano pour l'excellente tenue des comptes, notre Maire, Alain Corthay, pour sa bonne gestion financière et les membres de la commission des finances pour leur travail.

*Enrico Castelli, Président de la commission FIN*



Fontaine de Corsinge





## Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA)

Tout au long de cette année, la commission s'est occupée de suivre les divers chantiers en cours, les travaux d'entretien et de remise en état ou d'amélioration de divers locaux, espaces, lieux et routes.

### BÂTIMENTS :

#### Local FIM (rte de Gy 19)

Des travaux ont été effectués pour remplacer des tuiles et refaire une isolation.

#### Salle de Gymnastique

Le revêtement du sol a été changé après plus de 30 ans d'utilisation.

#### Bâtiment XIXème

Afin de permettre l'ouverture prochaine d'un commerce comprenant une agence postale, des travaux ont été effectués dans ce bâtiment.

#### Local Voirie

Des travaux d'étanchéité sur l'enveloppe du nouveau local ont été réalisés suite à des infiltrations d'eau constatées ces derniers mois.

### ROUTES :

#### Route de Gy

Suite aux travaux des SIG et à la pose du revêtement phonoabsorbant, le passage en secteur 30km/h a pu être réalisé de l'entrée à la sortie du village.

#### Chemin des Pralys

Le hameau d'Essert est passé en zone 30km/h.

#### Route de Bellebouche

Les banquettes ont été refaites en matière du Salève au carrefour de la route de Covéry jusqu'à la limite communale en direction de Corsier.

#### Chemin du Pré-de-l'Oie

Des travaux de remblais en matière du Salève ont été effectués afin de boucher certains trous.

#### Chemin de la Motte

Les banquettes ont été refaites en matière du Salève des deux côtés du chemin depuis le giratoire de Presinge jusqu'au carrefour du chemin du Chambet.

#### Route de Corsinge

Les SIG ont remplacé la conduite d'eau de la route de Compois jusqu'à la hauteur du chemin du Château-du-Crest. Les bornes souterraines (hydrantes pompiers) sur ce réseau, n'étant plus aux normes, il a fallu les remplacer par deux poteaux incendie.

### ASSAINISSEMENTS :

Des travaux de drainages ont été effectués sur une parcelle située en bas de la Vy-la-Tour.



## BARA (suite)

### Fontaines

Le nettoyage et la remise en état de la fontaine située à Essert a été réalisé.

### Cimetière

Le projet final de son réaménagement a pris du retard mais il sera normalement finalisé dès septembre 2023.

### Jardins familiaux

Avec le projet de construction de nouveaux immeubles au 28 route de Gy, la reprise des jardins familiaux par un collectif est en bonne voie.

Je terminerai ce rapport en remerciant le personnel communal pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année, ainsi que les membres de la commission.

*Christophe Berthelet, Président de la commission BARA*



Bâtiment XIXème & Eglise de Meinier



## Commission manifestations, sport et événements (MASE)

### Fête nationale

En cette soirée du 1<sup>er</sup> août, malgré les restrictions liées à la sécheresse, toute la population s'est retrouvée dans une même ferveur patriotique.

Emportés par les notes envoûtantes du cor des alpes jouées par Alexandre Jous, les citoyens se sont régalés avec la traditionnelle soupe aux légumes préparée par l'Amicale des sapeurs-pompiers. La partie officielle s'est déroulée avec la lecture du pacte par Madame Gay-Balmaz, suivie du discours de Marie Romano, Lucie Mayer et Madenn Brawand, élèves de 8P. Leurs mots, empreints de candeur et d'humour, ont apporté une touche de légèreté à notre cérémonie. Les instruments à vent et les percussions de la Fanfare municipale se sont unis aux voix de la Foulée chantante pour donner vie à l'hymne national.

Bien que les annulations du cortège, du feu de joie et du feu d'artifice ont pu être décevantes, les douceurs des Dames meynites ont comblé ce vide festif avec leurs créations sucrées.



photos S. Barbat



## MASE (suite)

### Marché de Noël

Le marché de Noël a connu un immense succès avec plus de 30 stands créatifs qui ont transformé le parvis de la salle communale en un véritable paradis hivernal. Les chants de Noël résonnaient dans l'air entre les étals colorés et animés. Les délicieuses odeurs de vin chaud épicé, de raclette fondante et de tomme chaude se mêlaient dans l'atmosphère, enveloppant les visiteurs dans une tentation gourmande.

A son cœur, trônait un magnifique sapin décoré, habillé de guirlandes scintillantes, de boules rouges et or. Une étoile étincelante ornait fièrement son sommet, apportant une touche de magie supplémentaire à l'ensemble.

Afin d'ajouter un divertissement supplémentaire au marché, un photo Booth était présent. Les participants ont eu l'opportunité de revêtir des accessoires festifs tels que des bonnets de Noël, des oreilles de lutin ou autres accessoires ludiques. Ils ont ainsi pu immortaliser ce moment et repartir avec un souvenir amusant et personnalisé de cet événement.



photos S. Barbat



### Soirée communale & mérites meynites

Le 12 janvier 2023, la population a été invitée à la salle communale pour célébrer la nouvelle année avec les Vœux du Maire. Lors de cet événement, la commune a rendu hommage à Jean-Marc Meyer en lui décernant, à titre posthume, le mérite meynite d'honneur en reconnaissance de son engagement et son dévouement constant envers les autres.

A l'issue de cette soirée, un apéritif dînatoire concocté par Sophie Cuisine a régalé les papilles de tous les convives présents, suivie d'une tradition très attendue par tous les gourmands : la galette des Rois.

Je terminerai ce rapport en remerciant tous les membres de la commission pour leur dévouement et leur précieuse collaboration.

*Sylvie Barbat, Présidente de la commission MASE*



## Commission développement durable, environnement et communication (DEC)

La commission Développement Durable, Environnement et Communication (DEC) a accueilli un nouveau membre cette année, il s'agit de Didier Martin qui a remplacé Fabien Gillioz. Elle est actuellement composée de Simona Korff (Présidente), Line Müller, Paola Sanz Velasco, Boris Aellen, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand, et Coranda Pierrehumbert est la représentante de l'exécutif. Je tiens à remercier Line Müller de m'avoir fait confiance pour conduire la présidence cette année, ainsi que tous les membres pour leur engagement et leur énergie.

Les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine font partie des principaux défis du développement durable. Afin de lutter contre la hausse des températures et les changements climatiques qu'elle entraîne, l'état de Genève a mis en place un plan climat cantonal 2030 ayant pour objectif de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2030 par rapport à 1990, et de viser la neutralité carbone pour 2050.

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de ce plan ambitieux, le canton propose depuis 2019 une série d'ateliers thématiques, les **Ateliers Communes & climat**, que les membres de la commission ont suivis depuis leur début. Ces ateliers abordent plusieurs thèmes et favorisent les échanges et la mutualisation intercommunale. En automne 2022, nous avons par exemple distribué la brochure éditée par la commune de Lancy sur les « **Petits gestes quotidiens** » contenant des conseils pour diminuer la consommation d'énergie, et un étudiant de l'HEPIA effectue son **travail de Bachelor sur la qualité des sols des lots communaux**. Ces ateliers permettent aussi de découvrir plusieurs outils à l'attention des communes. Grâce à l'**outil Bilan Carbone** nous avons pu calculer l'empreinte carbone de la commune et avons eu l'opportunité de présenter notre expérience pour inspirer d'autres communes du canton.



Pour mettre en œuvre la transition écologique au niveau communal, la commission DEC a élaboré un **Agenda 2030** qui tient compte, entre autres, des résultats de la consultation publique de 2021. Cet agenda guide nos actions dans les différents domaines du développement durable. Il a été finalisé et est en cours d'impression.

La commission a souhaité participer à l'événement « La nuit est belle » en organisant une sortie nocturne dans la Seymaz suivie d'un moment de partage en observant les étoiles.

Le projet de **renouvellement du parc arboré** qui a été initié en 2019 s'est concrétisé avec plusieurs plantations. Entre le printemps 2022 et le printemps 2023, 46 arbres ont été entretenus et un panache de 53 espèces d'arbres et 770 arbustes ont été plantés sur 8 parcelles.

En partenariat avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), BirdLife, le Fonds suisse du Paysage et le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG), une conférence de presse sur le patrimoine arboré a eu lieu le 27 avril 2023.



## DEC (SUITE)

Les deux articles issus de cette conférence ont inspiré d'autres communes voisines et vont ainsi contribuer à valoriser le paysage et à favoriser la biodiversité dans la région. Dans le cadre de ce projet, les élèves de 8P ont initié en 2023 la plantation d'un alignement d'arbres d'essences différentes qui constitue **l'allée des 8P**. Dans le cadre du réseau agro-environnemental, les élèves de l'école ont aussi planté des arbres chez des exploitants agricoles de la commune.



Dans le but de préserver la biodiversité, le service technique communal s'est impliqué avec engagement dans une démarche d'entretien sans produits phytosanitaires des espaces verts et du centre sportif de Rouelbeau.

Toujours en lien avec la biodiversité, la commission a pris contact avec **Pro Natura** pour bénéficier du projet **Commune ouVerte** qui permet d'améliorer la qualité des biotopes et de rétablir la connexion des milieux naturels. Un premier état des lieux a mis en évidence la richesse de la biodiversité sur le territoire communal avec des corridors fonctionnels et une trame noire exemplaire, et a permis d'identifier les points à améliorer.

Afin de nous aligner sur les objectifs du canton qui vise à diminuer de 25% les déchets incinérables d'ici 2025, la commission a continué sa collaboration avec l'association **Zero Waste Switzerland**. L'accompagnement individuel « Zéro Déchet » en association avec SIG-éco21 a permis à des ménages meynites de bénéficier de conseils personnalisés pour réduire leurs déchets. Nous avons également soutenu des nouveaux projets, comme le projet pilote « **Mon Ecole Zéro Déchet** », ainsi que la **campagne de sensibilisation et d'affichage** qui a débuté en avril 2023 et qui a pour but d'inciter les habitants de Meinier à réduire leurs déchets à la source en s'inspirant des gestes adoptés par les associations et l'école de Meinier. Cette année, la campagne n'aurait pas été possible sans l'implication du Club des Aînés et de l'équipe enseignante de l'école de Meinier que je tiens à remercier chaleureusement.





## DEC (SUITE)

Dans l'esprit de diminuer le gaspillage et de promouvoir le réemploi localement, la commission a proposé un **Noël Troc-Déco** à l'occasion du marché de Noël. Les décorations de Noël que les habitants avaient préalablement déposées à la Mairie ont permis de proposer un stand bien fourni au marché de Noël. Toutes les décorations ont été réutilisées, cette première édition a donc été un grand succès !



La commune soutient également le programme d'**éducation scolaire au développement durable**. Plusieurs ateliers d'une demi-journée et des sorties sont proposés chaque année aux classes de l'école de Meinier sur des thématiques à choix, comme la Biodiversité, la Mobilité, les Déchets et l'Énergie. Ces ateliers concernent plusieurs tranches d'âge et sont organisés en collaboration avec l'association Actions-Durables.

La commission a participé au **projet DIALOGUES** de l'Université de Genève qui vise à améliorer notre compréhension sur la façon dont les citoyens peuvent participer à la transition énergétique en collaboration avec des collectifs citoyens de la région, dont *Les Changeurs* et *Agir pour la Vie* de Meinier. Une série de 5 échanges a été proposée dans les communes de Vandœuvres, Collonge-Bellerive, Choulex et Meinier. Plus d'une trentaine de personnes ont assisté à la rencontre qui a eu lieu à Meinier le 19 octobre au Restaurant le Tilleul sur le bien-vivre ensemble dans une transition énergétique.

Concernant la mobilité, après une période d'essai, la **zone 30 km/h** a été validée dans le centre du village. Toute l'enveloppe dédiée à l'achat de vélos a été utilisée, signe que l'encouragement à la mobilité douce porte ses fruits !

La commission a démarré une profonde réflexion sur la **restructuration de l'arborescence du site de la commune** qui continuera encore l'année prochaine.

Enfin, pour récompenser les différentes actions concrètes menées en 2022 dans le domaine de l'efficacité énergétique, la Commune de Meinier a reçu le **Trophée SIG « éco21-Collectivités »** ! Les actions qui ont été saluées au niveau énergétique incluent la réfection de l'éclairage public, les visites villas et les opérations éco-logement et Efficience PME qui ont permis d'économiser 25'500 kW/h. La consommation annuelle de 10 ménages genevois et 52 tonnes de CO2 ont ainsi été économisées !

En collaboration avec les SIG, la Mairie a également lancé cette année un audit énergétique des bâtiments communaux et de leur éclairage, et a initié les travaux requis afin d'améliorer l'impact énergétique.



## DEC (SUITE)



Cette réussite n'est possible que si elle est partagée et portée par la population dans un effort collectif, car c'est tous ensemble que nous réussirons la transition écologique de Meinier !

*Simona Korff, Présidente de la commission DEC*

*“Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.”  
Antoine de Saint-Exupéry*



## Commission cohésion sociale et culture (COSC)

### Jubilaires

C'est toujours avec un grand plaisir que la commission célèbre les jubilaires de notre commune. Les personnes qui ont un anniversaire particulier à fêter en 2023 sont :

#### 90 ans

Claudine BARTL  
Paulette DUNANT  
Frieda HERTFELDER  
Roland HOEGEN  
Gabrielle MIEVRE  
Marie-Rose TANARI  
Jeanine VOGLER

#### Noces d'or

Claudine & Jacques BERTHELET  
Fabia & Amandio DO ESPIRITO SANTO  
Béatrice & Aristide CLIVAZ  
Irma & René NYDEGGER  
Diane & Philippe ZÖLLY

#### Noces de diamant

Mireille et Bernard FIGUET  
Irène & Claude ROULET



### Repas des Aînés

Le repas des aînés est un événement annuel important dans notre commune. C'est toujours un moment très apprécié et festif. Cette année, nous avons choisi le thème de la Grèce afin d'offrir aux participants une expérience culinaire et des démonstrations de danses grecques typiques. J'ajoute que c'est un plaisir pour les membres du Conseil et de l'Exécutif, secondés par leur conjointe ou conjoint présents ce jour-là, de servir les repas et de passer un moment convivial avec les aînés.



## COSC (suite)

### Sortie des Aînés du 4 mai

Le Château de Ripaille a été choisi comme destination pour son cadre pittoresque. Après une visite guidée des lieux et un repas servi dans la salle du château, nous avons pu assister au spectacle des Aigles du Léman, mettant en scène des démonstrations impressionnantes avec des rapaces. Le tout sous un soleil radieux.



Photo H. Gusset



## COSC (suite)

### Club des Aînés

La commune collabore avec plaisir avec le club des aînés, son président Patrice Poelvert et le comité. Ce club dynamique propose une large gamme d'activités très variées pour le plus grand bonheur de nos aînés.

### Espace Santé-social

La commune et la commission collaborent étroitement avec l'Espace Santé-social et la coordinatrice sociale, Heidi Gusset.

Une bourse à services a été mise en place. Si vous avez ponctuellement ou régulièrement besoin d'aide ou d'un service particulier, Heidi Gusset, notre coordinatrice sociale, tient à jour une liste de contacts.

### Ateliers informatiques

Des Ateliers informatiques à l'attention des séniors ont été proposés sur des thèmes variés :

- Les factures QR et nouveaux moyens de paiement, le 29 septembre et le 4 octobre
- Utilisation de WhatsApp et autres réseaux sociaux, le 13 octobre
- Révision et approfondissement des notions abordées lors des premiers ateliers, le 17 novembre
- Les bonnes pratiques avec son smartphone, le 15 octobre et le 2 février
- Une meilleure gestion des photos sur smartphone, le 16 février et le 16 mars
- Des applications pour accompagner vos randonnées, le 6 avril
- Comment l'intelligence artificielle peut-elle changer nos vies au quotidien ? le 25 mai
- Questions ouvertes : venez avec vos interrogations, le 29 juin.

### Ateliers déclaration d'impôts

En partenariat avec l'association Autonomia, la commune propose aux 18-25 ans une aide pour remplir leur déclaration d'impôts. Deux dates ont été proposées, le mercredi 1<sup>er</sup> mars et le mardi 21 mars.

### Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage du Quartier Tilleul s'est déroulé le 5 juin. Pour rappel, ces rencontres ont pour objectif de réunir les utilisateurs du bâtiment collectif ainsi que les partenaires du centre intergénérationnel afin de partager leurs préoccupations et de mettre en œuvre des projets communs. Etaient représentés à cette séance, la crèche, le jardin d'enfants, l'école, la ludothèque, le Petit Gourmand, la Rampe, le Club des Aînés, le restaurant du Tilleul, les concierges du quartier Tilleul et de l'école, le salon de coiffure et d'esthétique, l'Imad, la commission santé sociale, l'Exécutif de notre commune ainsi que la Maison de santé nouvellement implantée sur Meinier.



## COSC (suite)

### Humanitaire

En 2022, la commune a consacré CHF 80'000.- aux dons humanitaires, soit CHF 40'000.- pour des projets en Suisse et CHF 40'000.- pour des projets à l'étranger.

Pour la Suisse, la priorité a été donnée au soutien d'association sur le canton de Genève. Pour la solidarité internationale, nous avons privilégié des initiatives avec de petites structures qui correspondent à nos valeurs et qui ont un potentiel d'impact significatif. Nous avons également soutenu des associations par le biais de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour un montant de CHF 25'000.- :

- ACCED, association pour l'accès à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo.
- Traditions pour demain, le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité du peuple Kichwa, en Equateur.
- Association Bambi, Création d'un centre de formation et de développement socioéconomique rural pour les parents du foyer Bambi, en Colombie.

Nous avons également fait un don d'urgence par l'intermédiaire de la Chaîne du Bonheur pour les inondations au Pakistan survenues en août 2022.

En outre, comme chaque année, nous avons participé à l'enquête annuelle dirigée par la Direction du développement et de la coopération (DDC), sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

### Tombola culturelle surprise

Comme l'année passée, la commission a concocté une nouvelle Tombola Culturelle Surprise ! Destinée à faire découvrir aux meynites des spectacles de théâtre, danse, humour et/ou chant/musique pour adultes, jeunes et famille, la Tombola Culturelle Surprise consiste en un certain nombre de billets qui sont offerts à la population sur la base d'un tirage au sort.

Cette année, 88 personnes ont pu profiter des différents spectacles.





## COSC (suite)

### Galerie d'exposition Le Coin du Centre

Du 2 au 12 juin, Marco Matille, aquarelliste.



Du 18 au 27 novembre, Claude Roulet,  
« Expo Hobbys »



La galerie a été temporairement fermée pour cause de travaux dans le bâtiment XIX<sup>ème</sup> durant la période de janvier à septembre 2023.

Je tiens ici à remercier les membres de la commission, Caroline Desbiolles, Line Müller, Ania Schwab, Nicolas Baltassat, David-Peter Le et Coranda Pierrehumbert, représentante de l'Exécutif, pour leur engagement et leur capacité à collaborer ensemble dans un état d'esprit positif.

*Valérie Sella, Présidente de la commission COSC*



## Commission école, jeunesse et citoyenneté (EJC)

La commission École, Jeunesse et Citoyenneté (EJC) de l'année 2022-2023 est composée de Madame Simona Korff, de Messieurs Nicolas Baltassat, Denis Jotterand et Stéphane Morand. J'en suis la présidente et Monsieur le Maire Alain Corthay en est le responsable exécutif.

Je prends l'occasion de les remercier chacune et chacun pour leur engagement tout au long de l'année et leur disponibilité.

L'année politique commence là où l'année scolaire se termine. C'est pourquoi je vais débiter mon rapport par la fête des promotions 2022, s'ensuivront la sortie ados, les promotions citoyennes, la semaine de la démocratie, le réseau jeunesse, l'Escalade, la distribution des cadeaux de Noël et pour finir les projets en cours et remerciements d'usage.

### Les Promotions

Le thème de la jungle a été choisi pour cette édition qui a pu retrouver ses marques après deux années de covid, et ce au grand bonheur des petits et des grands.

A la suite du cortège emmené par la fanfare, enfants, parents, enseignants se sont réunis dans la salle communale pour assister aux chants et productions des plus grands. Les élèves de la classe des 8P ont reçu le désormais traditionnel dictionnaire et les chaleureuses félicitations des membres de l'exécutif.

Les différentes associations telles que l'APEM, le Petit Gourmand et la Rampe étaient présentes avec leurs offres variées d'animation et ont largement contribué au succès de cet événement.

La commune a offert aux enfants et familles de Meinier les trampolines et carrousel.

Je soulignerai également la présence indéfectible du foot, appuyé cette année par deux food-trucks, je les remercie pour leur engagement.



## EJC (suite)

### La sortie Ados

La date du 3 septembre a été retenue pour la cinquième édition de la sortie ados. 14 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont répondu favorablement à l'invitation de la commission EJC.

C'est donc en cette journée un peu pluvieuse que nous nous sommes déplacés à Sciez pour défier les lois de l'attraction terrestre sur un parcours d'accrobranche fort impressionnant.

Une fois tout le monde remis de ses émotions, nous sommes rentrés à Meinier où une délicieuse pizza nous attendait au coin meynite.

Ce moment avec les jeunes de la commune est précieux et nous permet, le temps d'une activité, d'échanger sur tous les sujets susceptibles de les questionner.

### Les promotions citoyennes

La commission a invité les jeunes ayant 18 ans dans l'année pour un apéritif dînatoire le 5 octobre. Nous avons décidé de scinder en deux les événements pour favoriser les moments de partage avec les jeunes.

La soirée officielle organisée traditionnellement par la ville de Genève s'est déroulée le lundi suivant, 10 octobre à l'Alhambra. Les personnalités invitées cette année étaient Victoire Tuillon connue pour son podcast « Les couilles sur la table » et Metin Arditi, écrivain et ambassadeur honoraire à l'Unesco. La deuxième partie plus festive était animée par les artistes Anecia Clarke et le rappeur Di-Meh.

L'EJC apprécie particulièrement ce moment avec les nouveaux jeunes adultes de Meinier et aimerait que les années suivantes les futurs promus répondent favorablement à l'invitation qui leur est faite.



## EJC (suite)

### La semaine de la démocratie

Cela fait 6 ans que la commission participe à la semaine de la démocratie mise en place par la Chancellerie d'État.

La commission rejointe par l'Exécutif de la commune reçoit la classe de 8P afin de les informer et sensibiliser à la bonne marche d'une commune de 2100 habitants environ.

Après la visite de la mairie, lieu que la plupart des élèves n'ont jamais eu l'occasion de visiter, un petit débat est organisé dans la salle du conseil. La commission EJC tient à ce moment d'échange qui lui permet de connaître le degré de satisfaction de nos jeunes habitants et de pouvoir répondre à leurs différentes interrogations.

### Réseau jeunesse

Le réseau jeunesse s'est tenu pour son unique séance de l'année scolaire le mercredi 9 novembre. Les différentes entités concernées par la jeunesse meynite se réunissent à ce moment-là. Sans entrer dans les détails, cela fait quelques temps que la commune de Meinier vit des moments moins paisibles qu'auparavant et doit contacter plus fréquemment les services de police. Je tiens d'ailleurs à souligner dans ce rapport le travail extraordinaire effectué tout au long de l'année par le concierge de l'école, la police municipale et les agents de police de la Pallanterie. Ils font preuve de patience et d'une qualité d'écoute exemplaires envers les jeunes.

Je remercie ici également Protectas, les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), l'APEM et la Rampe pour leur engagement.

### La fête de l'Escalade

Quel plaisir de pouvoir à nouveau célébrer la fête de l'Escalade, chère aux petits comme aux grands. Le 12 décembre, le village s'est réuni devant la salle communale pour entonner le désormais incontournable picoulet, suivi du cortège aux flambeaux, de la soupe aux légumes concoctée par la voirie. Le défilé de costume s'est avéré flamboyant, soutenu par la fanfare et les chants traditionnels.





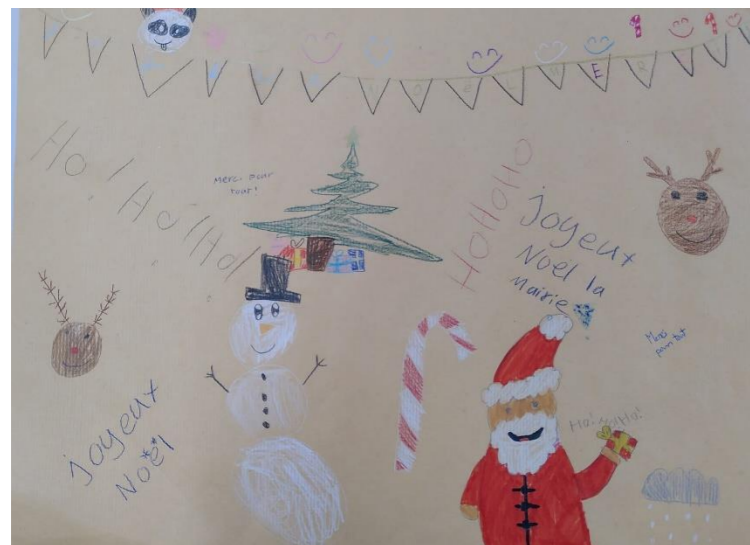


## EJC (suite)

### La fête de Noël

La distribution des cadeaux de Noël s'est faite le mardi 20 décembre. Soucieuse de privilégier les circuits courts le choix de la commission s'est porté cette année sur un bonhomme de pain au sucre concocté par la boulangerie de Meinier « Au fil du Temps ». Ce n'est pas moins de 220 bonhommes que les membres de la commission ont distribué dans l'après-midi.

Nous sommes comme à l'accoutumée reçus avec de nombreux chants, dessins et poèmes.



## EJC (suite)

### L'école

De nombreux projets ont occupé la commission et l'école lors de cette année scolaire 2022-2023.

Afin de soutenir l'engagement écologique de la commune, nous avons mandaté l'association Zéro Waste qui incite les gens à un comportement plus écoresponsable. L'école a mis en place un programme didactique tout au long de l'année qui s'est concrétisé par l'achat par la commune d'un chariot de tri. Ce dernier permettant aux écoliers de quantifier les déchets qu'ils produisent. D'autres actions ont été menées comme le goûter zéro déchet, l'installation d'un compost est en cours de réflexion. Plusieurs sociétés meynites ont également participé à ce projet comme le club des aînés, le tennis club ainsi que les pompiers.

Une plantation de deux arbres au chemin La Vy-La Tour a eu lieu sous le regard professionnel de M. Christian Meisser. Les élèves de 8P se sont équipés de pelles et de bottes afin de participer au programme de plantation et de conservation du patrimoine arboré de la commune.

Les relations étroites que nous avons avec l'école favorisent les échanges et permettent de passer l'année scolaire en toute harmonie. J'aimerais remercier le corps enseignant, chapeauté par M. Pierre-Charles Dagau pour la qualité de notre collaboration.

Le traditionnel repas offert aux enseignants s'est déroulé le 23 mai « chez Martine » à Jussy, la commission EJC ainsi que les enseignants étaient tous présents et ont apprécié ce moment de partage.

Je terminerai en présentant mes chaleureux et sincères remerciements à :

- \* Les membres de la commission EJC
- \* L'école
- \* Le concierge de l'école M. Eduardo Oliveira
- \* La Rampe
- \* La coordinatrice sociale Mme Heidi Gusset
- \* Le GIAP
- \* Le club des aînés
- \* L'APEM
- \* Le Ptit Gourmand
- \* Les associations sportives et culturelles de la commune
- \* La ludothèque

Merci à vous tous pour votre enthousiasme et votre énergie, c'est ensemble que nous continuerons à bien vivre.

Ania Schwab, Présidente de la commission EJC

## Crèche et Jardin d'enfants

Durant l'année scolaire de 2022-2023 le jardin d'enfants de Meinier et la crèche des loupisots du Chambet ont eu le plaisir d'accueillir 41 enfants de la commune de Meinier âgés de 4 mois à 4 ans dont 20 enfants qui sont prêts à intégrer l'école.

Le projet essentiel de cette année scolaire a été l'agrandissement de la crèche et la fusion des jardins d'enfants. En effet, les communes de Jussy et de Meinier, dans un souci d'une politique petite enfance commune de qualité, ont décidé de fusionner leurs jardins d'enfants et d'augmenter par la même le nombre de places en crèche. Proposant, également, un après-midi par semaine d'accueil adultes (parents, grands-parents, mamans de jours...)/enfants.

Voici en quelques mots les points forts de cette démarche :

- Une augmentation de l'offre de places et de plages horaires.
- Un soutien du « système familial » grâce à une offre d'accueil variée combinant conseils et accompagnement.
- Des formations et des objectifs communs dans les structures pour renforcer la qualification et le sentiment d'appartenance de tous.les professionnels.les.
- La création d'un lien supplémentaire entre les communes, les familles, les institutions pour stimuler la coopération et l'entraide.
- Une attention toujours soutenue portée sur la qualité des prestations et des efforts constants pour améliorer celle-ci.



Cette année encore les équipes éducatives du jardin d'enfants et de la crèche ont fait preuve d'inventivité, d'implication et de professionnalisme pour accompagner les enfants dans leurs développements et leurs apprentissages.

Voici deux illustrations de la réflexion menée autour du matériel proposé aux enfants.

Pour le jardin d'enfants : **rêve de Pierre**



Pour la crèche : **les petits mondes**

Le postulat de départ était que le choix du matériel est essentiel à l'exploration, la découverte, l'expérimentation qui vont amener l'enfant à de multiples apprentissages. Des petits mondes sont créés en utilisant un matériel simple, modulable déplaçable facilement et polyvalent. Du matériel identique et suffisant pour favoriser l'imitation et limiter les conflits. En laissant les enfants libres de leur exploration, avec une proposition d'objets avec des caractéristiques sensorielles variées (sonore, dur, mou, etc.).



Corinne Gicquel, directrice

## Vie communale

### Nouveaux habitants

L'accueil des nouveaux habitants s'est déroulé dans la salle du Conseil municipal et a réuni une cinquantaine de personnes. Cette soirée conviviale a permis à l'ensemble des personnes présentes de faire de plus amples connaissances autour d'un verre de l'amitié.

### Bibliobus

Le Bibliobus vous attend le vendredi (dates précisées sur les « tout-ménage ») devant la salle communale.

Ce service à la population est en partie financé par la commune.

Statistiques :

Année	Nbre de passages	Fréquentation nbr de personnes	Prêts jeunes	Prêts adultes
2015	12	390	1165	834
2016	11	436	1451	488
2017	12	466	1484	499
2018	12	426	1478	663
2019	12	608	1826	519
2020	07	226	840	244
2021	12	361	1773	341
2022	12	543	2137	279



Photo H. Gusset



## Fanfare municipale de Meinier

2022 aura été l'année du renouveau pour la Fanfare Municipale de Meinier. Elle restera notamment marquée par la Fête du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la société qui a eu lieu le 17 septembre. La marche gourmande organisée sur tout le territoire de la commune et les concerts joués avec de nombreuses fanfares amies ont été un véritable succès. Par leur investissement et par leur énergie, toutes les personnes ayant œuvré à la réussite de la Fête méritent les plus bruyants applaudissements !

Fidèlement, la Fanfare a également accompagné de nombreuses manifestations par des aubades et des concerts. Les principaux événements auront été les 10 ans du centre du village (21 mai), le 300<sup>ème</sup> anniversaire du clocher de l'église (26 juin), la Fête des Promotions (2 juillet), la Fête nationale (1<sup>er</sup> août) et enfin la Fête de l'Escalade (12 décembre).

Après deux éditions annulées, on relèvera enfin la date du 14 mai soit la soirée annuelle. Il semble que ce fut un vrai soulagement de rejouer avec un public nombreux. Le programme musical était constitué des plus beaux morceaux des dix dernières années et le concept du repas-concert a été revu avec une organisation plus légère (buvette et petite restauration) mais rencontrant néanmoins toujours le succès.

Je remercie le Comité et son Président Alexandre Guntz, Raphaël Hugon, Directeur de la Fanfare, Michaël Dubouloz-Monnet, Directeur de l'Ecole de Musique, et toutes les musiciennes et tous les musiciens pour leur passion et leur engagement.

*Enrico Castelli, représentant du Conseil municipal à la Fanfare*



## Compagnie des Sapeurs-Pompiers

Entre deux vagues, l'année 2021 a été marquée comme la précédente par la crise sanitaire. Face à ces circonstances exceptionnelles, nos sapeurs-pompiers, dont l'effectif s'élève à 37 hommes et 4 femmes, ont su nous démontrer une nouvelle fois leur adaptabilité. Ils ont dû faire preuve de créativité dans leur fonctionnement en formant des petits groupes lors des exercices, ce qui leur a permis de conserver un niveau de formation obligatoire, et ainsi garantir en tout temps la sécurité de nos concitoyens.



Voici quelques chiffres qui témoignent de leur investissement pour l'année 2022 :

### Interventions :

*(Incendies, inondations, sauvetages d'animaux, déblaiements de la voie publique à causes des intempéries)*

- 200 heures pour les groupes de piquet de la Compagnie.
- 90 alarmes traitées par le chef d'intervention de service, pour le partenariat « CI SEYMAZ ».

### Exercices :

- 618 heures de formation en exercice (Compagnie et porteurs d'appareils *respiratoires*)
- 74 heures de formation pour les groupes de piquet.

### Autres types d'activité :

- 135 jours de piquet, pour les chefs d'intervention de la Compagnie, en faveur du partenariat « CI SEYMAZ »
- 70 heures séance d'État-Major
- 44 heures service de parc
- 345 heures service public et garde de salle pour les préventions incendies.

### Recrutements

En cours d'année, une nouvelle recrue est venue renforcer les rangs :

Aspirant ARTHUR ROMANO nommé au 01.02.2023

### Démissions au 31 décembre 2022 :

Sapeur Sébastien Guichard pour cause de déménagement.

Sergent major Denis Mégevand retraite après 30 ans de service.



### Compagnie des Sapeurs-Pompiers (suite)

Le 26 novembre 2022 a eu lieu la tournée des bouches à eaux, suivie de la traditionnelle soirée de remise des distinctions.

Par le biais de ces lignes, je tiens à adresser mes félicitations aux appointés Margand, Magistra et Clivaz, aux sapeurs Keller et Hasanovic pour leur promotion, ainsi qu'au Lieutenant Leu pour l'obtention de son brevet d'instructeur fédéral.

Je saisi l'occasion également de féliciter pour leurs années de service, le Sergent major Mégevand pour ses 30 ans, le Premier-lieutenant Jotterand, le Sergent Favre Sébastien et l'Appointé Erriquez pour leurs 25 ans, ainsi que le Sapeur Burkhard pour ses 15 ans.

Pour clore ce rapport, je tiens à remercier la « 36 » et son capitaine Joël Béné pour leur précieuse contribution à la sécurité et au bien-être de notre commune et de ses habitants.

*Sylvie Barbat, Déléguée au feu.*



# RAPPORTS FINANCIERS



# COMPTE RENDU FINANCIER

## Commune de Meinier

Exercice 2022



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
à l'attention du conseil municipal de la  
COMMUNE DE MEINIER

Genève, le 25 avril 2023

Mesdames et Messieurs,

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE MEINIER comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE MEINIER, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels*

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



## COMPTES ANNUELS 2022

### 1. MESSAGE DE L'EXECUTIF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

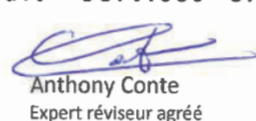
#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**GAS Global Audit Services SA**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Anthony Conte  
Expert réviseur agréé

L'année 2022 est marquée par une hausse générale des charges (+14%) et des revenus (+19%) par rapport à l'exercice précédent.

Les charges (hors amortissements) restent tout de même en dessous du budget Frs -250'316.10. Cette hausse est observée à tous les niveaux : coûts d'entretien, participations aux différentes institutions communales et cantonales et provision sur le reliquat d'impôts. Fort heureusement, les impôts des personnes physiques et morales continuent d'augmenter. Nous avons en effet + 16.8% de revenus fiscaux en plus, +Frs 986'106.-. Nous espérons que cela se poursuivra en 2023.

Les comptes font apparaître aux charges Frs 8'773'907.25 (dont Frs 754'550.84 d'amortissements supplémentaires) et aux revenus Frs 9'638'817.19, soit un résultat de fonctionnement positif de Frs 864'909.94 venant augmenter d'autant la fortune nette de la commune.

Les investissements sont faibles par rapport aux années précédentes, marquées par la construction de la nouvelle école. Le total réalisé en 2022 sur le patrimoine administratif s'élève à Frs 1'446'544.68 déduction faite des subventions.

Cet excédent de revenu, ces amortissements supplémentaires et la faible part d'investissement nous permettent de réduire légèrement l'endettement net de la commune, ce qui est une bonne chose pour les années futures.

**Meinier, le 31 mars 2023**



## REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Meinier reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC)
- Règlement d'application de la loi sur l'administration de communes (RAC)
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département

## PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la Lac, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé par les cantons et les communes MCH2 » édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Conformément à l'art. 38 al. 2 RAC qui indique que les immobilisations corporelles du PF doivent être réévaluées tous les cinq ans, il a été procédé en 2022 à ladite réévaluation (la dernière datant du 1<sup>er</sup> janvier 2018). Cette réévaluation a été effectuée à la valeur de remplacement par la société Acanthe SA en novembre 2022.

Toutes les immobilisations corporelles du PF ont été réévaluées au 31.12.2022.

### Résultats des réévaluations 2022

Biens	Description	Valeur avant réévaluation	Valeur réévaluée en 2022	Gain comptable
Rte de la Repentance 86	Abris pc logements	120 086.50	120 086.50	0.00
Rte de la Repentance 86	Commerces restaurant	3 073 753.50	3 184 991.15	111 237.65
Rte de la Repentance 86	Commerce coiffeur	473 914.40	490 836.12	16 921.72
Ch. du Stade 5&5A	Congélateur	358 000.00	366 000.00	8 000.00
Lots communaux	Terrains agricoles loués	695 964.00	695 964.00	0.00
Terrains de réserve	Berthet	61 045.00	61 045.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>4 782 763.40</b>	<b>4 918 922.77</b>	<b>136 159.37</b>

L'impact de ces réévaluations sur les comptes 2022 est donc un gain net de **Frs 136'159.37**.



Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

### Patrimoine administratif

#### Actifs

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à Frs 100'000.-, soit dans le compte de résultat soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à Frs 100'000.- doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à Frs 50 000.-. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années.

#### Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 7.5% (sans changement par rapport à 2021), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

#### Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et sur les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

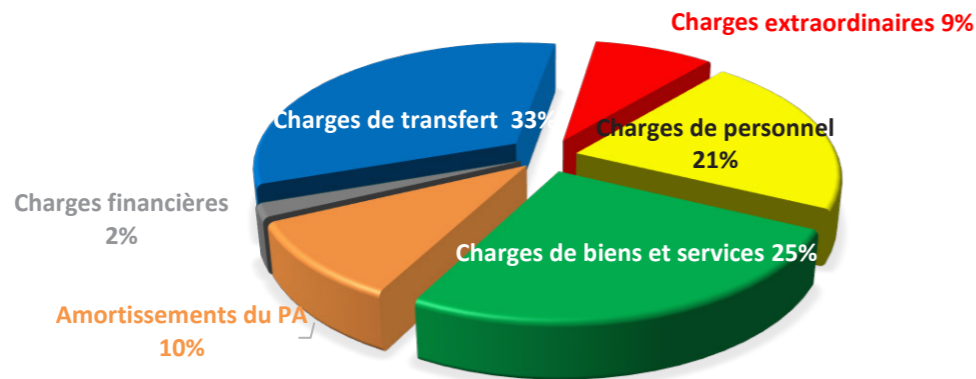


## CHARGES

Année	Charges en CHF	Variation en %	Amortissements	Total en CHF	Variation en %
2010	4'945'915.98	-17.6%	678'284.10	5'624'200.08	-18%
2015	6'840'182.04	38.3%	1'060'300.00	7'900'482.04	40%
2017	4'729'458.19	-30.9%	14'301'595.05	19'031'053.24	141%
2018	6'690'971.10	41.5%	1'451'454.07	8'142'425.17	-57%
2019	6'254'937.53	-6.5%	1'014'758.33	7'269'695.86	-11%
2020	6'337'003.11	1.3%	723'240.87	7'060'243.98	-3%
2021	6'284'328.97	-0.8%	1'439'182.03	7'723'511.00	9%
2022	7'127'882.57	13.4%	1'646'024.68	8'773'907.25	14%

Il y a eu une hausse générale des charges en 2022, dans tous les secteurs, notamment les charges d'entretien. Le total des charges augmente de CHF 1'050'396.25 par rapport à celles de 2021, soit +14%. Heureusement ces augmentations ont été compensées par la hausse de nos revenus et nous avons tout de même pu réaliser des amortissements complémentaires pour Frs 754'550.84.

### Charges par nature



### Dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022
Administration générale	3 239 287.63	2 682 468.85	2 721 898.89	2 852 937.76	2 927 941.36
Ordre et sécurité publics, défens	387 961.44	404 315.91	373 151.85	364 613.12	388 360.30
Formation	473 041.87	539 366.73	508 810.38	876 814.87	1 010 641.12
Culture, sports et loisirs, églises	1 288 300.42	1 231 323.38	1 180 777.87	1 069 279.95	1 637 831.57
Santé	1 903.86	1 648.18	4 138.63	1 770.19	1 655.80
Sécurité sociale	826 214.22	894 001.00	852 875.87	866 302.16	945 781.62
Transports	350 853.86	364 937.18	231 587.59	475 342.65	396 068.33
Protection de l'environnement et	503 507.21	678 738.70	401 098.37	620 278.55	563 178.31
Economie publique	0.00	0.00	93 507.00	0.00	0.00
Finances et impôts	1 071 354.66	472 895.93	692 397.53	596 171.75	902 448.84
<b>Total</b>	<b>8 142 425.17</b>	<b>7 269 695.86</b>	<b>7 060 243.98</b>	<b>7 723 511.00</b>	<b>8 773 907.25</b>



## REVENUS

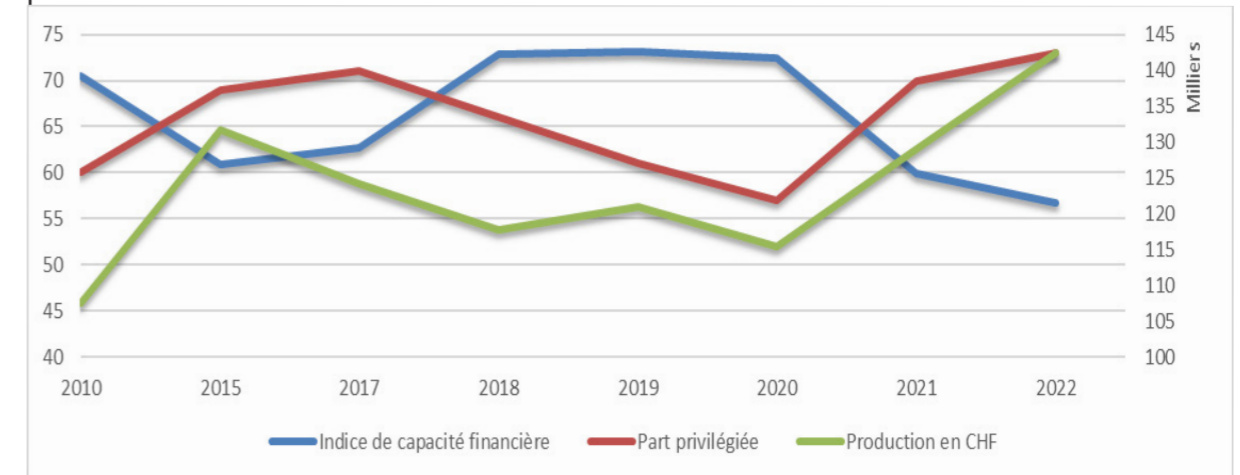
### Evolution de la production du centime additionnel (personne physique)

La production du centime additionnel des personnes physiques continue sa progression en 2022 et la valeur du centime atteint Frs 142'481.12, soit une hausse de 10.37% par rapport à 2021.

Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part privilégiée	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Nombre d'habitants
2010	70.46	60	42	107'530.00	-9.61	56.48	1904
2015	60.96	69	42	131'670.50	22.45%	61.38	2145
2017	62.66	71	42	124'167.98	-5.70%	57.73	2151
2018	72.88	66	42	117'663.81	-5.24%	54.93	2142
2019	73.10	61	42	120'875.98	2.73%	56.91	2124
2020	72.44	57	42	115'389.60	-4.54%	54.33	2124
2021	59.89	70	42	129'098.39	11.88%	61.53	2098
2022	56.71	73	42	142'481.12	10.37%	68.43	2082

Ce graphique montre la corrélation entre l'indice de capacité financière, la part privilégiée et la production.







### Ensemble des revenus

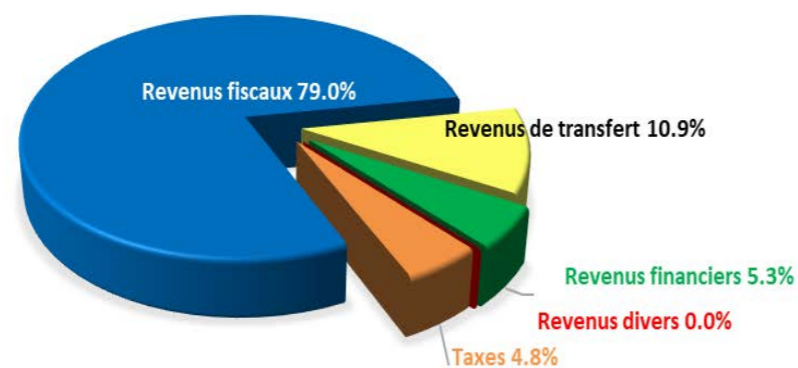
Les revenus de l'exercice atteignent CHF 9'638'817.19, soit une augmentation de CHF 1'573'605.69 par rapport à 2021 (+20%). Cette variation provient essentiellement de la hausse des impôts qui représentent 79% des revenus totaux en 2022.

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts en CHF	Variation en %	Autres revenus en CHF	Total en CHF	Variation en %
2010	5'261'814.03	-9.8%	937'974.82	6'199'788.85	-12%
2015	6'399'727.09	21.6%	1'528'797.66	7'928'524.75	28%
2017	6'387'039.88	-0.2%	12'688'802.53	19'075'842.41	141%
2018	6'456'581.95	1.1%	1'695'161.21	8'151'743.16	-57%
2019	5'516'541.87	-14.6%	1'758'482.30	7'275'024.17	-11%
2020	5'489'098.20	-0.5%	1'610'170.78	7'099'268.98	-2%
2021	6'412'913.81	16.8%	1'652'297.69	8'065'211.50	14%
2022	7'614'309.77	18.7%	2'024'507.42	9'638'817.19	20%

Les autres revenus des biens communaux sont composés, entre autres, des loyers du Centre sportif de Rouelbeau, du Groupement intercommunal de la petite enfance, des commerces et autres locaux communaux.

Revenus par nature



### Bilan au 31 décembre 2022

		31.12.2021	31.12.22
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>56 964 343.88</b>	<b>57 654 963.49</b>
10	Patrimoine financier	10 590 792.48	11 501 038.66
100	Disponibilités et placements à court terme	2 638 358.41	2 795 757.92
101	Créances	2 561 704.64	3 158 025.74
104	Actifs de régularisation	137 811.92	85 214.45
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours		2 917.67
107	Placements financiers	422 757.00	492 803.00
108	Immobilisations corporelles PF	4 782 763.40	4 918 922.77
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capit	47 397.11	47 397.11
14	Patrimoine administratif	46 373 551.40	46 153 924.83
140	Immobilisations corporelles du PA	21 994 387.32	21 375 704.37
142	Immobilisations incorporelles	516 366.25	516 366.25
144	Prêts	1.00	1.00
145	Participations, capital social	23 984 420.50	23 984 420.50
146	Subventions d'investissements	560 903.67	639 457.00
148	Amortissements complémentaires cumulés	682 527.34-	362 024.29-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>56 964 343.88</b>	<b>57 654 963.49</b>
20	Capitaux de tiers	21 000 916.30	20 826 625.97
200	Engagements courants	345 897.63	492 557.94
204	Passifs de régularisation	80 487.11	41 674.50
205	Provisions à court terme	723 219.02	839 892.99
206	Engagements financiers à long terme	19 720 000.00	19 388 500.00
208	Provisions à long terme	67 312.00	
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	64 000.54	64 000.54
29	Capital propre	35 963 427.58	36 828 337.52
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	38 041.66	38 041.66
291	Fonds enregistrés comme capital propre	32 563.70	32 067.70
299	Excédent/découvert du bilan	35 892 822.22	36 758 228.16



Compte de résultats échelonné

	Année 2021	Budget 2022	Année 2022
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7 047 325.56</b>	<b>8 086 234.31</b>	<b>7 867 514.24</b>
30 Charges de personnel	1 751 288.07	1 911 200.00	1 849 974.24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 677 842.70	2 260 450.00	2 242 730.64
33 Amortissements du patrimoine administratif	906 654.69	1 021 035.64	891 473.84
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	16.59	100.00	
36 Charges de transfert	2 711 523.51	2 893 448.67	2 883 335.52
37 Subventions redistribuées			
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>7 718 362.76</b>	<b>7 792 891.00</b>	<b>9 132 774.55</b>
40 Revenus fiscaux	6 369 063.88	6 490 881.00	7 554 601.80
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	386 941.32	309 820.00	466 416.02
43 Revenus divers	3 234.45	300.00	1 662.65
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert	959 123.11	991 890.00	1 110 094.08
47 Subventions à redistribuer			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>671 037.20</b>	<b>293 343.31-</b>	<b>1 265 260.31</b>
34 Charges financières	143 658.10	193 000.00	151 842.17
44 Revenus financiers	346 848.74	497 395.00	506 042.64
<b>Résultat financier</b>	<b>203 190.64</b>	<b>304 395.00</b>	<b>354 200.47</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>874 227.84</b>	<b>11 051.69</b>	<b>1 619 460.78</b>
38 Charges extraordinaires	532 527.34		754 550.84
48 Revenus extraordinaires			
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>532 527.34-</b>		<b>754 550.84-</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>341 700.50</b>	<b>11 051.69</b>	<b>864 909.94</b>



Compte de résultats

	Comptes au 31.12.201	Budget 2022	Budget compl.	Comptes au 31.12.22	Ecart
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>					
TOTAL CHARGES	2 852 937.76	2 997 370.68	128 247.07	2 927 941.36	197 676.39
TOTAL REVENUS	221 134.70	176 970.00		304 453.48	127 483.48-
<b>01 Conseil municipal et Exécutif</b>					
TOTAL CHARGES	280 901.80	343 200.00		319 964.83	23 235.17
30 Charges de personnel	222 167.40	258 100.00		250 798.15	7 301.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	58 734.40	85 100.00		69 166.68	15 933.32
<b>02 Services généraux</b>					
TOTAL CHARGES	2 572 035.96	2 654 170.68	128 247.07	2 607 976.53	174 441.22
TOTAL REVENUS	221 134.70	176 970.00		304 453.48	127 483.48-
30 Charges de personnel	1 528 928.67	1 651 300.00		1 598 984.09	52 315.91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	426 141.20	595 100.00		486 604.81	108 495.19
33 Amortissements du patrimoine administratif	336 954.90	335 924.01		323 030.89	12 893.12
36 Charges de transfert	67 986.90	71 846.67		71 109.67	737.00
38 Charges extraordinaires	212 024.29		128 247.07	128 247.07	0.00
42 Taxes	201 393.60	163 420.00		281 576.13	118 156.13-
43 Revenus divers	2 832.00	50.00		1 400.75	1 350.75-
44 Revenus financiers	16 909.10	13 500.00		19 476.60	5 976.60-
46 Revenus de transfert				2 000.00	2 000.00-
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>					
TOTAL CHARGES	364 613.12	459 700.00	0.00	388 360.30	71 339.70
TOTAL REVENUS	65 405.12	40 600.00		39 527.50	1 072.50
<b>11 Sécurité publique</b>					
TOTAL CHARGES	75 636.25	86 000.00		83 370.40	2 629.60
TOTAL REVENUS	32 520.00	15 500.00		32 292.50	16 792.50-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	16 439.25	18 000.00		18 080.40	80.40-
36 Charges de transfert	59 197.00	68 000.00		65 290.00	2 710.00
42 Taxes	32 520.00	15 500.00		32 292.50	16 792.50-
<b>14 Questions juridiques</b>					
TOTAL CHARGES	46 773.05	60 000.00		47 260.50	12 739.50
TOTAL REVENUS	11 060.00	6 100.00		7 235.00	1 135.00-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	10 226.35	19 000.00		15 087.60	3 912.40
36 Charges de transfert	36 546.70	41 000.00		32 172.90	8 827.10
42 Taxes	11 060.00	6 100.00		7 235.00	1 135.00-
<b>15 Service du feu</b>					
TOTAL CHARGES	215 351.62	272 700.00		229 640.00	43 060.00
TOTAL REVENUS	21 825.12	19 000.00			19 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	93 812.32	139 700.00		101 903.39	37 796.61
36 Charges de transfert	121 539.30	133 000.00		127 736.61	5 263.39
46 Revenus de transfert	21 825.12	19 000.00			19 000.00
<b>16 Défense</b>					
TOTAL CHARGES	26 852.20	41 000.00		28 089.40	12 910.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.		6 000.00		125.85	5 874.15
36 Charges de transfert	26 852.20	35 000.00		27 963.55	7 036.45
<b>2 FORMATION</b>					
TOTAL CHARGES	876 814.87	959 334.65	108 009.45	1 010 641.12	56 702.98
TOTAL REVENUS	43 818.00	42 000.00		43 745.35	1 745.35-
<b>21 Scolarité obligatoire</b>					
TOTAL CHARGES	876 814.87	959 334.65	108 009.45	1 010 641.12	56 702.98
TOTAL REVENUS	43 818.00	42 000.00		43 745.35	1 745.35-
30 Charges de personnel		1 600.00			1 600.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	152 891.93	247 300.00	45 000.00	247 113.35	45 186.65
33 Amortissements du patrimoine administratif	373 179.51	382 434.65		373 772.32	8 662.33
36 Charges de transfert	313 493.80	328 000.00		328 546.00	546.00-
38 Charges extraordinaires	37 249.63		63 009.45	61 209.45	1 800.00



Compte de résultats

		Comptes au 31.12.201	Budget 2022	Budget compl.	Comptes au 31.12.22	Ecarts
42	Taxes				973.35	973.35-
44	Revenus financiers	15 348.00	15 000.00		15 748.00	748.00-
46	Revenus de transfert	28 470.00	27 000.00		27 024.00	24.00-
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>					
	TOTAL CHARGES	1 069 279.95	1 136 850.00	493 756.22	1 637 831.57	7 225.35-
	TOTAL REVENUS	494 433.41	475 800.00		501 888.40	26 088.40-
<b>31</b>	<b>Musées et arts plastiques</b>					
	TOTAL CHARGES	5 728.86	4 000.00		237.25	3 762.75
	TOTAL REVENUS	706.00	300.00		1 138.40	838.40-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	5 728.86	4 000.00		237.25	3 762.75
42	Taxes	506.00	200.00		1 038.40	838.40-
44	Revenus financiers	200.00	100.00		100.00	0.00
<b>32</b>	<b>Culture</b>					
	TOTAL CHARGES	108 943.04	114 650.00		112 241.30	2 408.70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	8 200.00	10 500.00		9 911.30	588.70
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5.04	50.00			50.00
36	Charges de transfert	100 738.00	104 100.00		102 330.00	1 770.00
<b>33</b>	<b>Médias</b>					
	TOTAL CHARGES	12 793.20	15 500.00		12 432.89	3 067.11
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	12 793.20	15 500.00		12 432.89	3 067.11
<b>34</b>	<b>Sports et loisirs</b>					
	TOTAL CHARGES	930 814.85	991 700.00	478 756.22	1 486 920.13	16 463.91-
	TOTAL REVENUS	493 727.41	475 800.00		500 750.00	25 250.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	105 940.04	134 000.00		171 500.65	37 500.65-
33	Amortissements du patrimoine administratif	85 000.00	85 000.00		62 639.58	22 360.42
36	Charges de transfert	739 874.81	772 700.00		774 023.68	1 323.68-
38	Charges extraordinaires			478 756.22	478 756.22	0.00
42	Taxes	60.00	500.00		208.00	292.00
46	Revenus de transfert	493 667.41	475 000.00		500 542.00	25 542.00-
<b>35</b>	<b>Eglises et affaires religieuses</b>					
	TOTAL CHARGES	11 000.00	11 000.00	15 000.00	26 000.00	0.00
36	Charges de transfert	11 000.00	11 000.00	15 000.00	26 000.00	0.00
<b>4</b>	<b>SANTE</b>					
	TOTAL CHARGES	1 770.19	4 600.00		1 655.80	2 944.20
	TOTAL REVENUS	30 600.00	30 600.00		30 600.00	0.00
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>					
	TOTAL CHARGES	1 338.84	2 600.00		1 655.80	944.20
	TOTAL REVENUS	30 600.00	30 600.00		30 600.00	0.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	1 338.84	2 600.00		1 655.80	944.20
42	Taxes	6 750.00	6 750.00		6 750.00	0.00
44	Revenus financiers	23 850.00	23 850.00		23 850.00	0.00
<b>49</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>					
	TOTAL CHARGES	431.35	2 000.00			2 000.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	431.35	2 000.00			2 000.00
<b>5</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>					
	TOTAL CHARGES	866 302.16	988 212.00		945 781.62	42 430.38
	TOTAL REVENUS	393 825.73	298 800.00		347 874.86	49 074.86-
<b>53</b>	<b>Prestations aux aînés</b>					
	TOTAL CHARGES	33 056.89	49 200.00		41 617.45	7 582.55
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	28 056.89	44 200.00		36 617.45	7 582.55
36	Charges de transfert	5 000.00	5 000.00		5 000.00	0.00



Compte de résultats

		Comptes au 31.12.201	Budget 2022	Budget compl.	Comptes au 31.12.22	Ecarts
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>					
	TOTAL CHARGES	725 115.47	823 062.00		795 964.62	27 097.38
	TOTAL REVENUS	393 474.73	298 600.00		346 749.60	48 149.60-
30	Charges de personnel	192.00	200.00		192.00	8.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	11 780.29	22 700.00		12 611.10	10 088.90
36	Charges de transfert	713 143.18	800 162.00		783 161.52	17 000.48
42	Taxes	81 838.50	83 600.00		83 872.60	272.60-
46	Revenus de transfert	311 636.23	215 000.00		262 877.00	47 877.00-
<b>55</b>	<b>Chômage</b>					
	TOTAL CHARGES	5 152.00	6 000.00		6 164.00	164.00-
36	Charges de transfert	5 152.00	6 000.00		6 164.00	164.00-
<b>57</b>	<b>Aide sociale</b>					
	TOTAL CHARGES	22 977.80	29 950.00		22 035.55	7 914.45
	TOTAL REVENUS	351.00	200.00		1 125.26	925.26-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	2 006.70	6 000.00		2 969.55	3 030.45
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	11.55	50.00			50.00
36	Charges de transfert	20 959.55	23 900.00		19 066.00	4 834.00
43	Revenus divers	351.00	200.00		201.00	1.00-
46	Revenus de transfert				924.26	
<b>59</b>	<b>Domaine social, non mentionné ailleurs</b>					
	TOTAL CHARGES	80 000.00	80 000.00		80 000.00	0.00
36	Charges de transfert	80 000.00	80 000.00		80 000.00	0.00
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>					
	TOTAL CHARGES	475 342.65	401 316.00		396 068.33	5 247.67
	TOTAL REVENUS	28 732.00	30 400.00		36 174.00	5 774.00-
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>					
	TOTAL CHARGES	421 019.65	333 116.00		250 891.23	82 224.77
	TOTAL REVENUS	6 500.00	10 400.00		13 650.00	3 250.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	194 827.29	234 700.00		196 894.24	37 805.76
33	Amortissements du patrimoine administratif	59 028.79	91 416.00		47 616.84	43 799.16
36	Charges de transfert	6 380.15	7 000.00		6 380.15	619.85
38	Charges extraordinaires	160 783.42				0.00
42	Taxes				500.00	500.00-
46	Revenus de transfert	6 500.00	10 400.00		13 150.00	2 750.00-
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>					
	TOTAL CHARGES	39 823.00	53 700.00		44 339.00	9 361.00
	TOTAL REVENUS	22 232.00	20 000.00		22 524.00	2 524.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	28 000.00	28 000.00		28 000.00	0.00
36	Charges de transfert	11 823.00	25 700.00		16 339.00	9 361.00
42	Taxes	22 232.00	20 000.00		22 524.00	2 524.00-
<b>64</b>	<b>Télécommunications</b>					
	TOTAL CHARGES	14 500.00	14 500.00	110 615.30	100 838.10	24 277.20
33	Amortissements du patrimoine administratif	14 500.00	14 500.00		14 500.00	0.00
38	Charges extraordinaires			110 615.30	86 338.10	24 277.20
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
	TOTAL CHARGES	620 278.55	705 160.98	60 000.00	563 178.31	201 982.67
	TOTAL REVENUS	83 390.34	128 750.00		187 259.99	58 509.99-
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>					
	TOTAL CHARGES	13 554.45	19 000.00		16 296.80	2 703.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	13 554.45	19 000.00		16 296.80	2 703.20



Compte de résultats

		Comptes au 31.12.201	Budget 2022	Budget compl.	Comptes au 31.12.22	Ecarts
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>					
	TOTAL CHARGES	205 278.49	131 260.98	60 000.00	163 385.65	27 875.33
	TOTAL REVENUS	42 184.05	107 000.00		144 178.95	37 178.95-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	44 817.00	59 500.00	60 000.00	93 471.44	26 028.56
33	Amortissements du patrimoine administratif	37 991.49	71 760.98		69 914.21	1 846.77
38	Charges extraordinaires	122 470.00				
46	Revenus de transfert	42 184.05	107 000.00		144 178.95	37 178.95-
<b>73</b>	<b>Gestion des déchets</b>					
	TOTAL CHARGES	365 247.82	472 900.00		336 957.96	135 942.04
	TOTAL REVENUS	36 706.29	21 250.00		36 131.04	14 881.04-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	358 323.97	465 500.00		330 900.45	134 599.55
36	Charges de transfert	6 923.85	7 400.00		6 057.51	1 342.49
42	Taxes	18 363.74	8 250.00		21 719.99	13 469.99-
46	Revenus de transfert	18 342.55	13 000.00		14 411.05	1 411.05-
<b>77</b>	<b>Protection de l'environnement, autres</b>					
	TOTAL CHARGES	16 528.29	27 000.00		18 553.30	8 446.70
	TOTAL REVENUS	4 500.00	500.00		6 950.00	6 450.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	13 528.29	14 000.00		6 469.80	7 530.20
36	Charges de transfert	3 000.00	13 000.00		12 083.50	916.50
42	Taxes	2 500.00	500.00		6 950.00	6 450.00-
46	Revenus de transfert	2 000.00				0.00
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>					
	TOTAL CHARGES	19 669.50	55 000.00		27 984.60	27 015.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	19 669.50	15 000.00		27 984.60	12 984.60-
33	Amortissements du patrimoine administratif		40 000.00			40 000.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
	TOTAL REVENUS	127 400.73	121 445.00		179 308.97	57 863.97-
<b>86</b>	<b>Banques et assurances</b>					
	TOTAL REVENUS	26 511.00	20 000.00		77 118.00	57 118.00-
44	Revenus financiers	26 511.00	20 000.00		77 118.00	57 118.00-
<b>87</b>	<b>Combustibles et énergie</b>					
	TOTAL REVENUS	100 889.73	101 445.00		102 190.97	745.97-
44	Revenus financiers	100 889.73	101 445.00		102 190.97	745.97-
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>					
	TOTAL CHARGES	596 171.75	626 690.00		902 448.84	275 758.84-
	TOTAL REVENUS	6 576 471.47	6 944 921.00		7 967 984.64	1 023 063.64-
<b>91</b>	<b>Impôts</b>					
	TOTAL CHARGES	221 663.85	190 500.00		524 601.69	334 101.69-
	TOTAL REVENUS	6 412 913.81	6 535 881.00		7 614 309.77	1 078 428.77-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	47 521.78	30 500.00		325 955.35	295 455.35-
36	Charges de transfert	174 142.07	160 000.00		198 646.34	38 646.34-
40	Revenus fiscaux	6 369 063.88	6 490 881.00		7 554 601.80	1 063 720.80-
42	Taxes	9 717.48	5 000.00		776.05	4 223.95
46	Revenus de transfert	34 132.45	40 000.00		58 931.92	18 931.92-
<b>92</b>	<b>Conventions fiscales</b>					
	TOTAL CHARGES	188 223.00	200 640.00		195 265.09	5 374.91
36	Charges de transfert	188 223.00	200 640.00		195 265.09	5 374.91
<b>93</b>	<b>Péréquation financière et compensation des charges</b>					
	TOTAL CHARGES	19 548.00				0.00
	TOTAL REVENUS		84 990.00		84 990.00	0.00
36	Charges de transfert	19 548.00				0.00
46	Revenus de transfert		84 990.00		84 990.00	0.00



Compte de résultats

		Comptes au 31.12.201	Budget 2022	Budget compl.	Comptes au 31.12.22	Ecarts
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>					
	TOTAL CHARGES	166 736.90	235 550.00		182 582.06	52 967.94
	TOTAL REVENUS	163 192.36	323 550.00		267 619.97	55 930.03
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	23 078.80	42 550.00		30 739.89	11 810.11
34	Charges financières	143 658.10	193 000.00		151 842.17	41 157.83
43	Revenus divers	51.45	50.00		60.90	10.90-
44	Revenus financiers	163 140.91	323 500.00		267 559.07	55 940.93
<b>97</b>	<b>Redistributions</b>					
	TOTAL REVENUS	365.30	500.00		1 064.90	564.90-
46	Revenus de transfert	365.30	500.00		1 064.90	564.90-
	<b>TOTAL GENERAL</b>					
	TOTAL CHARGES	7 723 511.00	8 279 234.31	900 628.04	8 773 907.25	405 955.10
	TOTAL REVENUS	8 065 211.50	8 290 286.00		9 638 817.19	1 348 531.19-
	RESULTAT	341 700.50-	11 051.69-		864 909.94-	853 858.25



### Compte des investissements

		Année 2021	Budget 2021	Année 2022
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>165 858.50</b>	<b>98 700.00</b>	<b>148 919.05</b>
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>165 858.50</b>	<b>98 700.00</b>	<b>148 919.05</b>
50	Immobilisations corporelles	70 258.50		50 219.05
56	Subventions d'investissements propres	95 600.00	98 700.00	98 700.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 413 304.90</b>	<b>890 000.00</b>	<b>1 140 980.65</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>427 654.00</b>	<b>420 000.00</b>	<b>612 710.00</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 413 304.90</b>	<b>890 000.00</b>	<b>1 140 980.65</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>427 654.00</b>	<b>420 000.00</b>	<b>612 710.00</b>
50	Immobilisations corporelles	5 413 304.90	890 000.00	1 090 765.65
51	Investissements pour le compte de tiers			50 215.00
61	Remboursements			50 215.00
63	Subventions d'investissements acquises	427 654.00	420 000.00	562 495.00
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>585 939.35</b>		<b>40 456.45</b>
<b>34</b>	<b>Sports et loisirs</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>585 939.35</b>		<b>40 456.45</b>
50	Immobilisations corporelles	585 939.35		40 456.45
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>383 247.90</b>	<b>320 000.00</b>	<b>208 570.65</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 778.60</b>		
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>267 909.80</b>	<b>320 000.00</b>	<b>208 570.65</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 778.60</b>		
50	Immobilisations corporelles	223 131.20	320 000.00	208 570.65
51	Investissements pour le compte de tiers	44 778.60		
61	Remboursements	44 778.60		
<b>64</b>	<b>Télécommunications</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>115 338.10</b>		
50	Immobilisations corporelles	115 338.10		
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>304 606.50</b>	<b>1 605 000.00</b>	<b>646 752.88</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 800.00</b>	<b>126 000.00</b>	<b>126 425.00</b>
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>296 609.75</b>	<b>1 250 000.00</b>	<b>527 823.70</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 800.00</b>		<b>31 425.00</b>
50	Immobilisations corporelles	296 609.75	1 250 000.00	527 823.70
63	Subventions d'investissements acquises	19 800.00		31 425.00



### Compte des investissements

		Année 2021	Budget 2021	Année 2022
<b>75</b>	<b>Protection des espèces et du paysage</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 996.75</b>	<b>315 000.00</b>	<b>118 929.18</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>126 000.00</b>	<b>95 000.00</b>
50	Immobilisations corporelles	7 996.75	315 000.00	118 929.18
63	Subventions d'investissements acquises		126 000.00	95 000.00
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>40 000.00</b>	
52	Immobilisations incorporelles		40 000.00	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 852 957.15</b>	<b>2 913 700.00</b>	<b>2 185 679.68</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>492 232.60</b>	<b>546 000.00</b>	<b>739 135.00</b>
	<b>Total des investissements</b>	<b>6 360 724.55</b>	<b>2 367 700.00</b>	<b>1 446 544.68</b>



Tableau des investissements

Numéro de bien	Objet	Date de la délibération	Credit brut voté	Statut du crédit	Dépassement/économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Couts d'acquisition ou de révent - dépenses brutes totales au 01.01.2022	Couts d'acquisition ou de révent - dépenses de l'année	Recettes d'investissement - brutes au 01.01.2022	Recettes d'investissement - Recettes de l'année	Transfert au PF	Recettes d'investissement - Total des recettes au 31.12.2022
1	Extension de l'école	07.03.2019	15 495 000.00	Terminé	927 275.03		13 544 969.82	1 022 755.15	1 838 204.00	562 465.00	0.00	2 400 669.00
5	FIDU	14.11.2019	703 100.00	Closuré	0.00		604 400.00	98 700.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12	Bâtiment E	11.06.2009	10 494 900.00	Closuré	891 298.90		11 386 198.90	0.00	271 808.61	0.00	0.00	271 808.61
17	Salle communale	16.04.2015	2 300 000.00	Closuré	367 720.32		2 667 721.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Etude déclassement des hameaux	15.10.2015	200 000.00	En cours	0.00		160 284.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Assainissement du Carre d'Aval	18.10.2018	1 410 000.00	Closuré	68 940.40		1 341 059.60	89 016.30	1 252 043.30	0.00	0.00	0.00
30	Aménagement du Carre d'Aval	18.10.2018	2 082 300.00	Closuré	853 380.35		1 228 919.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34	Aménagement local personnel voirie	05.03.2020	150 000.00	Closuré	10 308.85	travaux supplémentaires nécessaires	160 308.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
35	Rénovation du terrain synthétique	12.11.2020	850 000.00	Closuré 2022	223 604.20		585 939.35	40 466.45	0.00	0.00	0.00	0.00
36	Eclairage public des routes communales	20.05.2021	320 000.00	En cours	171 029.35		0.00	148 970.65	0.00	0.00	0.00	0.00
37	Renouvellement du patrimoine arboré	22.04.2021	315 000.00	En cours	188 074.07		7 986.75	118 929.18	126 925.93	0.00	0.00	95 000.00
38	Drainage Covey	15.10.2020	110 000.00	Closuré 2022	5 250.00		53 850.00	50 900.00	104 750.00	0.00	0.00	31 425.00
39	Rénovation sol salle de gym	22.04.2021	90 000.00	Closuré 2022	28 225.50	assechement du sol nécessaire, compensé par participation assurance 50K	0.00	118 225.50	0.00	50 215.00	0.00	50 215.00
41	Création d'un seuil de ralentissement Pallanterie	03.12.2020	70 000.00	Closuré	2 817.50	Modification du projet en cours de réalisation	72 817.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
42	Chemin des Crêts de la Capite, réflexion	03.12.2020	120 000.00	Closuré	8 053.45		111 946.55	0.00	44 778.60	0.00	0.00	44 778.60
43	Fibres optiques Cosinge et Carre d'Aval	03.12.2020	145 000.00	Terminé	29 661.90		115 338.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
44	Assainissement route de Gy et chemin de Trémoulin	18.11.2021	1 425 000.00	Terminé	659 660.00		0.00	565 940.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Route de la Gara, remplacement des collecteurs	16.09.2021	75 000.00	Closuré	9 000.00		66 000.00	0.00	19 800.00	0.00	0.00	19 800.00
46	Réfection chemin du Rucher, parcelle n°1500	03.02.2022	63 000.00	Closuré 2022	3 400.00		0.00	59 600.00	0.00	0.00	0.00	0.00
47	Réfection du chemin de la Dame-Blanche, parcelle n°1595	03.02.2022	60 000.00	Projet	60 000.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
48	Route de Gy '15, remplacement des tules	10.03.2022	20 000.00	En cours	20 000.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49	Aménagement bâtiment XIXème	15.09.2022	600 000.00	En cours	549 780.95		0.00	50 219.05	0.00	0.00	0.00	0.00
50	Eclairages terrains de tennis CSR	15.09.2022	125 000.00	Projet	125 000.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
51	Local voirie - infiltrations d'eau	17.11.2022	140 000.00	Projet	140 000.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total général</b>		<b>37 363 300.00</b>		<b>2 941 138.63</b>		<b>32 107 750.64</b>	<b>2 186 679.68</b>	<b>34 293 430.32</b>	<b>2 174 591.21</b>	<b>0.00</b>	<b>739 135.00</b>

# Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

COMPOSITION DU CONSEIL DE FONDATION  
Période du 01.01.2022 au 31.12.2022

*Nommés par l'Exécutif de Meinier*

Coranda PIERREHUMBERT jusqu'au 4 juillet  
Marc JAQUET dès le 5 juillet en remplacement de Coranda Pierrehumbert  
François MÜLLER jusqu'au 4 juillet  
Etienne MURISIER dès le 25 août en remplacement de François Müller  
Alexandre SCHWAB, Vice-Président\*

*Nommés par le Conseil municipal de Meinier*

Yves BACH  
Enrico CASTELLI  
François MICHELI, Secrétaire\*

*Nommé(e)s par le l'Exécutif de Collonge-Bellerive*

Olivier CERUTTI  
Jérôme PONTI  
Philippe THORENS

*Nommé(e)s par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive*

Corinne ROSSET, Présidente\*  
Michel BONNEFOUS  
Jean-Marie HAINAUT

\* forment le bureau du Conseil

**ORGANE DE CONTRÔLE**

Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.  
SFER SA  
Rue Agasse 45  
1208 Genève



Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

**Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 4 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise  
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Valentin Savigny  
Expert-réviseur agréé

## Remarques préliminaires

Les normes comptables MCH2 requièrent une expertise à la valeur intrinsèque du Patrimoine Financier (PF) tous les 5 ans. En 2022, la Fondation a fait expertiser l'ensemble de son patrimoine immobilier. Il ressort de ces expertises une augmentation de valeur de CHF 4'630'084.03. Ce montant augmente d'autant le résultat de l'exercice 2022 et les fonds propres de la Fondation.

L'exercice 2022 a été marqué par le début des travaux de viabilisation de l'extension « Pallanterie-Sud ». Ainsi, le Patrimoine Administratif (PA) a augmenté de CHF 2'239'591.35.

La Fondation a restructuré sa dette au début de l'exercice 2022. Elle a consolidé toute une série d'emprunts à court terme pour un montant de CHF 22'340'000 et obtenu pour ce montant, un prêt à 20 ans aux conditions de 1.5%. Ainsi, à fin 2022, 53.90 % de l'endettement de la Fondation est sécurisé à très long terme à des conditions très favorables.

Le résultat opérationnel 2022 de la Fondation se monte à CHF 620'616.41, soit inférieur aux projections (CHF 802'200). La principale différence provient de la commission bancaire liée à la restructuration de la dette, amortie entièrement sur l'exercice.





## Bilan

BILAN	Clôture au 31.12.2021	Clôture au 31.12.2022	Variations	Notes
<b>1 ACTIF</b>	<b>54 230 920,45</b>	<b>60 603 074,72</b>	<b>6 372 154,27</b>	
<b>10 PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>51 261 104,97</b>	<b>55 393 667,89</b>	<b>4 132 562,92</b>	
100 Disponibilités et placements à court terme	966 818,25	184 089,64	-782 728,61	1
1000 Caisse principale	676,00	119,65	-556,35	
1002 Banques	966 142,25	183 969,99	-782 172,26	
101 Créances	42 138,27	142 904,50	100 766,23	2
1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	8 093,05	14 645,25	6 552,20	
1011 Comptes courants avec tiers	34 045,22	27 442,57	-6 602,65	
1019 Autres créances	0,00	100 816,68	100 816,68	
104 Actifs de régularisation	35 637,50	24 628,05	-11 009,45	3
1044 Charges financières et revenus financiers	35 637,50	24 628,05	-11 009,45	
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0,00	0,00	0,00	
107 Placements financiers	200,00	200,00	0,00	4
1070 Actions et parts sociales	200,00	200,00	0,00	
108 Immobilisations corporelles PF	50 216 310,95	55 041 845,70	4 825 534,75	5
1080 Terrains PF	11 593 260,71	11 658 949,60	65 688,89	
1084 Bâtiments PF	38 099 178,88	43 171 792,00	5 072 613,12	
1087 Installations en construction PF	523 871,36	211 104,10	-312 767,26	
<b>14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>2 969 815,48</b>	<b>5 209 406,83</b>	<b>2 239 591,35</b>	
140 Immobilisations corporelles du PA	2 969 815,48	5 209 406,83	2 239 591,35	6
1400 Terrains PA non bâtis	17 602,55	663 218,13	645 615,58	
1401 Routes / Voies de communication	2 246 143,18	2 504 372,10	258 228,92	
1402 Aménagement des eaux	706 069,75	1 568 385,10	862 315,35	
1407 Compte général	0,00	473 431,50	473 431,50	
146 Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	
<b>2 PASSIF</b>	<b>54 230 920,45</b>	<b>60 603 074,72</b>	<b>6 372 154,27</b>	
<b>20 CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>42 743 335,79</b>	<b>43 864 789,62</b>	<b>1 121 453,83</b>	
200 Engagements courants	219 994,50	1 365 018,90	1 145 024,40	7
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	205 527,67	1 352 808,37	1 147 280,70	
2002 Dettes fiscales de la TVA	14 466,83	12 210,53	-2 256,30	
201 Engagements financiers à court terme	137 437,33	87 437,33	-50 000,00	8
2014 Part à court terme d'hypothèques	50 000,00	0,00	-50 000,00	
2019 Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	87 437,33	87 437,33	0,00	
204 Passifs de régularisation	155 094,56	369 150,55	214 055,99	9
2040 Charges de personnel	16 444,50	0,00	-16 444,50	
2044 Charges financières et revenus financiers	138 587,56	330 813,05	192 225,49	
2046 Compte des investissements	62,50	38 337,50	38 275,00	
205 Provisions à court terme	26 709,40	0,00	-26 709,40	10
2057 Provisions à court terme pour charges financières	26 709,40	0,00	-26 709,40	
206 Engagements financiers à long terme	42 204 100,00	42 043 182,84	-160 917,16	11
2060 Hypothèques	19 775 000,00	9 100 000,00	-10 675 000,00	
2064 Prêts et reconnaissances de dettes	21 965 000,00	32 340 000,00	10 375 000,00	
2069 Autres engagements financiers à long terme	464 100,00	603 182,84	139 082,84	
208 Provisions à long terme	0,00	0,00	0,00	12
<b>29 CAPITAL PROPRE</b>	<b>11 487 584,66</b>	<b>16 738 285,10</b>	<b>5 250 700,44</b>	
290 Engagements ou avances sur financements spéciaux	0,00	0,00	0,00	
291 Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	13
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	
299 Excédent/découvert du bilan	10 287 584,66	15 538 285,10	5 250 700,44	14
2990 Résultat annuel	745 175,01	5 250 700,44	4 505 525,43	
2999 Résultats cumulés des années précédents	9 542 409,65	10 287 584,66	745 175,01	

### Commentaire général

Les détails du compte de bilan sont explicités sous la section « Détails du bilan 2022 » ci-après.



## Compte de résultats

Compte de résultats	Année 2021	Budget 2022	Année 2022	notes
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>969 453,23</b>	<b>967 200,00</b>	<b>911 811,70</b>	
30 Charges de personnel	892 303,81	890 200,00	831 538,95	15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 894,00	2 700,00	1 894,00	16
36 Charges de transfert	75 255,42	74 300,00	78 378,75	17
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18</b>
42 Taxes	0,00	500,00	0,00	
43 Revenus divers	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-969 453,23</b>	<b>-966 700,00</b>	<b>-911 811,70</b>	
34 Charges financières	813 946,18	822 500,00	2 772 161,10	19
44 Revenus financiers	2 528 574,42	2 591 400,00	8 934 673,24	20
<b>Résultat financier</b>	<b>1 714 628,24</b>	<b>1 768 900,00</b>	<b>6 162 512,14</b>	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>745 175,01</b>	<b>802 200,00</b>	<b>5 250 700,44</b>	
38 Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00	21
48 Revenus extraordinaires	0,00	0,00	0,00	22
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>745 175,01</b>	<b>802 200,00</b>	<b>5 250 700,44</b>	

### Commentaire général

Les détails du compte de résultats sont explicités sous la section « Détails du compte de résultats 2022 » ci-après.



## Investissements du patrimoine administratif

Dépenses d'investissement PA		Clôture au 31.12.2021	Investissements 2021	Clôture au 31.12.2022
<b>Travaux de viabilisation</b>				
<b>F34</b>	<b>Sports et loisirs</b>			
500	Terrains non bâtis	17 602,55	645 615,58	663 218,13
500	Compte général	0,00	473 431,50	473 431,50
<b>F61</b>	<b>Circulation routière</b>			
501	Routes / voies de communication	2 246 143,18	258 228,92	2 504 372,10
<b>F72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>			
502	Aménagement des eaux	706 069,75	862 315,35	1 568 385,10
<b>Total</b>		<b>2 969 815,48</b>	<b>2 239 591,35</b>	<b>5 209 406,83</b>

Dépenses d'investissement PA	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Travaux	Taxes	Assurances	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	17 602,55	645 615,58	-	-	663 218,13
Investissements jusqu'au 31.12.2021	-	-	-	-	17 602,55	-	-	-	17 602,55
Investissements 2022	-	-	-	-	-	645 615,58	-	-	645 615,58
Routes / voies de communication	1 430 740,21	74 954,15	410 736,56	265 250,41	64 461,85	258 228,92	-	-	2 504 372,10
Investissements jusqu'au 31.12.2021	1 430 740,21	74 954,15	410 736,56	265 250,41	64 461,85	-	-	-	2 246 143,18
Investissements 2022	-	-	-	-	-	258 228,92	-	-	258 228,92
Aménagement des eaux	447 156,72	23 410,84	128 287,88	-	161 080,85	681 938,83	126 509,98	-	1 568 385,10
Investissements jusqu'au 31.12.2021	446 176,72	23 410,84	128 287,88	-	108 194,31	-	-	-	706 069,75
Investissements 2022	980,00	-	-	-	52 886,54	681 938,83	126 509,98	-	862 315,35
Compte général	730,00	131 549,20	242 881,00	-	89 436,60	-	-	8 834,70	473 431,50
Investissements jusqu'au 31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements 2022	730,00	131 549,20	242 881,00	-	89 436,60	-	-	8 834,70	473 431,50
<b>Total</b>	<b>1 878 626,93</b>	<b>229 914,19</b>	<b>781 905,44</b>	<b>265 250,41</b>	<b>332 581,85</b>	<b>1 585 783,33</b>	<b>126 509,98</b>	<b>8 834,70</b>	<b>5 209 406,83</b>

### Commentaire général

L'essentiel des dépenses d'investissement du PA 2022 concernent les travaux de viabilisation de l'extension (CHF 1'585'783.33).

Le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâtis. Cette répartition se fera au terme des travaux de viabilisation. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (ingénieurs, géomètres, etc.).



## Fondation Immobilière de Meinier (FIM)

### COMPOSITION DU CONSEIL

Président  
Vice-Président  
Secrétaire  
Membres

Marc Michela\*  
Alain Corthay\*  
François Müller\*  
Pierre Mauron  
Enrico Castelli  
Fabien Gillioz  
Jacques Petitpierre

Administratif  
Comptabilité

Brigitte Veuillet-Dumont  
Virginie Favre Romano

\* forment le bureau du Conseil



Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

**Fondation immobilière de Meinier**

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation immobilière de Meinier, ci-après Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie, l'état du capital propre et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 6 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise  
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet  
Expert-réviseur agréé



## COMPTES ANNUELS 2022

### 1. MESSAGE DU PRESIDENT

Conformément au Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) ; les immobilisations corporelles du patrimoine financier doivent être réévaluées tous les cinq ans. En 2022, la Fondation a donc fait expertiser l'ensemble de ses immeubles. Il en ressort une augmentation de valeur de Frs 2'736'000.-. Ce montant vient augmenter d'autant de résultat de l'exercice 2022 et les fonds propres de la Fondation.

Les comptes 2022 de la Fondation immobilière de Meinier font apparaître aux charges Frs 1'282'032.38 et aux revenus Frs 4'682'955.14, soit un résultat d'exercice positif de Frs 3'400'922.76, faisant ressortir un résultat opérationnel de Frs 664'922.76.

Les charges restent bien maîtrisées, elles sont inférieures au budget de Frs 480'367.62 et en baisse de 7.9% par rapport à 2021. Cette année, la Fondation immobilière n'a rien versé à la Commune de Meinier afin de permettre à la FIM d'augmenter ses liquidités pour mener à bien le nouveau projet sur la parcelle 1123.

En effet, toujours dans le but de mettre à la disposition de la population de Meinier des logements à loyer abordable ainsi que de futurs locaux commerciaux et d'intérêt général ainsi qu'une maison de santé ; la Fondation poursuit son travail sur l'aménagement de cette parcelle (route de Gy 28). Un crédit d'étude de Frs 1'900'000.- a été voté en mai 2022 et est en cours de réalisation avec le bureau d'architectes « Studio Alberto Figuccio Sàrl », lauréat du concours.

Le parking du chat a subi quelques améliorations puisqu'il est désormais équipé de 8 bornes de recharge pour véhicule électrique. Un réaménagement des places deux roues à également été réalisé.

Les membres du Conseil de Fondation se sont réunis à 5 reprises, le bureau 4 fois et la commission logement 12 fois. Une nouvelle commission, pour le suivi des travaux a également été créée afin de suivre au plus près l'avancée du nouveau projet.

Je remercie les membres du conseil, M. Alain Corthay, vice-président, M. François Müller, secrétaire, M. Enrico Castelli et M. Pierre Mauron ; M. Fabien Gillioz et M. Jacques Petitpierre de leur engagement et de leur disponibilité toute au long de l'année ainsi que Mmes Veuillet-Dumont, secrétaire de la Fondation et Virginie Favre, comptable pour leur qualité de travail fort appréciable.

Marc Michela  
Président de la Fondation



## 2. BILAN AU 31.12.2022

1	Actif	Comptes 31.12.21	Comptes 31.12.22
10	Patrimoine financier	63'744'871.62	67'002'954.73
100	Disponibilités et placement à court terme	1'706'318.17	1'945'848.93
101	Créances	191'438.45	128'140.35
107	Placements financiers	0.00	20'000.00
108	Immobilisations corporelles	61'847'115.00	64'908'965.45
	Parcelle 1123	1'516'000.00	1'591'800.00
	Immeuble rte de Gy 28	5'805'000.00	6'171'200.00
	Immeuble rte de Gy 46a	2'981'000.00	3'133'000.00
	Immeuble rte de Gy 49	4'076'000.00	4'234'000.00
	Immeuble ch du Stade 7	10'309'000.00	10'699'000.00
	Immeuble ch. du Stade 8 à 22	30'882'554.00	32'095'000.00
	Parking, rte de la Repentance 86	5'921'446.00	6'303'000.00
	Etude en cours, rte de Gy 28	356'115.00	681'965.45
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>63'744'871.62</b>	<b>67'002'954.73</b>
2	Passif		
20	Capitaux de tiers	32'831'245.74	32'688'406.09
200	Engagements courants	120'487.14	47'717.80
205	Provisions à court terme	65'528.60	35'688.29
206	Engagements financiers à long terme	32'645'230.00	32'605'000.00
	Hypothèques, rte de Gy 46a	28'980.00	0.00
	Hypothèques, rte de Gy 28	266'250.00	255'000.00
	Prêt, ch. du Stade 7	3'850'000.00	3'850'000.00
	Prêt, ch du Stade 8 à 22	20'000'000.00	20'000'000.00
	Prêt, rte de la Repentance 86	5'000'000.00	5'000'000.00
	Prêt, rte de Gy 49	3'500'000.00	3'500'000.00
29	Capital propre	30'913'625.88	34'314'548.64
290	Résultats cumulés par immeuble	4'579'789.32	5'134'409.36
	Rte de Gy 28	1'547'189.10	1'696'856.78
	Rte de Gy 46a	747'546.03	787'189.22
	Rte de Gy 49	415'853.97	485'267.75
	Ch. du Stade 7	757'366.81	894'549.95
	Ch .du Stade 8 à 22 + parking	726'964.23	1'014'714.20
	Ch .du Stade 8 à 22 réserve selon LGL	532'769.52	457'815.07
	Parking public	(147'900.34)	(201'983.61)
298	Autres capitaux propres	22'893'586.52	22'893'586.52
	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
	Participation Commune de Meinier	22'843'586.52	22'843'586.52
299	Exédent/découvert au bilan	3'440'250.04	6'286'552.76
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>63'744'871.62</b>	<b>67'002'954.73</b>



3. COMPTES DE RESULTATS ECHELONNE AU 31.12.2022

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
<b>Charges d'exploitation</b>			
30 Charges de personnel	17'550.15	25'000.00	21'645.00
36 Charges de transfert	50'000.00	100'000.00	0.00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>67'550.15</b>	<b>125'000.00</b>	<b>21'645.00</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>			
43 Revenus divers	7.05	0.00	5.55
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>7.05</b>	<b>0.00</b>	<b>5.55</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-67'543.10</b>	<b>-125'000.00</b>	<b>-21'639.45</b>
<b>Charges financières</b>			
34 Charges financières	1'324'065.11	1'637'400.00	1'260'387.38
<b>Total des charges financières</b>	<b>1'324'065.11</b>	<b>1'637'400.00</b>	<b>1'260'387.38</b>
<b>Revenus financiers</b>			
44 Revenus financiers	1'946'228.25	1'908'600.00	4'682'949.59
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>1'946'228.25</b>	<b>1'908'600.00</b>	<b>4'682'949.59</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>622'163.14</b>	<b>271'200.00</b>	<b>3'422'562.21</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>554'620.04</b>	<b>146'200.00</b>	<b>3'400'922.76</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>554'620.04</b>	<b>146'200.00</b>	<b>3'400'922.76</b>



## Groupement Intercommunal pour La Petite Enfance



### COMPOSITION DU CONSEIL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

Président :	Alain CORTHAY	(Meinier)
Vice-Présidente :	Anne-Françoise MOREL	(Jussy)
Membres :	Antoine CORNUT	(Gy)
	Sébastien DORAND	(Gy)
	Serge BROQUARD	(Presinge)
	Marine AYMON	(Presinge)
	Nicolas BALTASSAT	(Meinier)
	Michèle DECHAMBOUX	(Meinier)
	Sabine CHENEVARD	(Jussy)
Secrétariat :	Brigitte VEUILLET-DUMONT	(Mairie de Meinier)



GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE  
MEINIER

Genève, le 4 avril 2023

Mesdames et Messieurs,

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE, MEINIER, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Anthony Conte  
Expert réviseur agréé



Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	FRANCS SUISSES		
	Annexe	2022	2021
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		466 483.80	251 416.29
Autres débiteurs à court terme		0.00	9 370.52
Actifs transitoires		111 794.41	152 419.78
Total de l'actif circulant		<u>578 278.21</u>	<u>413 206.59</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b><u>578 278.21</u></b>	<b><u>413 206.59</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>FONDS ETRANGERS A COURT TERME</b>			
Autres créanciers à court terme		40 900.34	2 004.35
Comptes courants communes		4 557.70	4 557.70
Passifs transitoires et provisions		141 458.65	108 198.93
Total des fonds étrangers à court terme		<u>186 916.69</u>	<u>114 760.98</u>
<b>FONDS ETRANGERS A LONG TERME</b>			
Part de contribution non dépensée 2021		73 445.62	0.00
Total des dettes financières à long terme		<u>73 445.62</u>	<u>0.00</u>
<b>PART DE CONTRIBUTION NON DEPENSEE</b>			
Part de contribution non dépensée		92 915.91	73 445.62
Total du part de contribution non dépensée		<u>92 915.91</u>	<u>73 445.62</u>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Capital de dotation	3	225 000.00	225 000.00
Résultat reporté		-0.01	-0.01
Résultat de l'exercice		0.00	0.00
Total des fonds propres		<u>224 999.99</u>	<u>224 999.99</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b><u>578 278.21</u></b>	<b><u>413 206.59</u></b>



Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

	Annexe	FRANCS SUISSES		Budget 2022
		2022	2021	
<b>PRODUITS</b>				
<b>Ecolages et autres recettes</b>				
Ecolages et autres produits	4	858 216.11	847 293.21	789 926.00
Total ecolages et autres produits		<u>858 216.11</u>	<u>847 293.21</u>	<u>789 926.00</u>
<b>Contributions et subventions</b>				
Contributions des communes membres	5	1 191 764.13	1 125 491.23	1 285 966.00
Total contributions et subventions		<u>1 191 764.13</u>	<u>1 125 491.23</u>	<u>1 285 966.00</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b><u>2 049 980.24</u></b>	<b><u>1 972 784.44</u></b>	<b><u>2 075 892.00</u></b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	6	-1 678 208.78	-1 618 932.82	-1 691 129.00
Autres charges du personnel et formation		-13 934.30	-10 506.24	-15 825.00
Charges animation et matériel		-95 036.40	-83 023.98	-101 850.00
Autres charges d'exploitation	7	-262 409.62	-259 892.59	-271 628.00
Charges hors exploitation		-391.14	-428.81	-460.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b><u>-2 049 980.24</u></b>	<b><u>-1 972 784.44</u></b>	<b><u>-2 080 892.00</u></b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>(5 000.00)</u></b>





Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

	Annexe	2022	FRANCS SUISSES Budget	Différence
<b>PRODUITS</b>				
<b>Ecolages et autres recettes</b>				
Ecolages et autres produits	4	858 216.11	789 926.00	-68 290.11
<i>Total ecolages et autres produits</i>		<i>858 216.11</i>	<i>789 926.00</i>	<i>-68 290.11</i>
<b>Contributions et subventions</b>				
Contributions des communes membres	5	1 191 764.13	1 285 966.00	94 201.87
Contributions autres communes		0.00	0.00	0.00
Subvention OFAS		0.00	0.00	0.00
<i>Total contributions et subventions</i>		<i>1 191 764.13</i>	<i>1 285 966.00</i>	<i>94 201.87</i>
<b>Produits d'intérêts</b>				
Produits d'intérêts		0.00	0.00	0.00
<i>Total des produits d'intérêts</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 049 980.24</b>	<b>2 075 892.00</b>	<b>25 911.76</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	6	-1 678 208.78	-1 691 129.00	-12 920.22
Autres charges du personnel et formation		-13 934.30	-15 825.00	-1 890.70
Charges animation et matériel		-95 036.40	-101 850.00	-6 813.60
Autres charges d'exploitation	7	-262 409.62	-271 628.00	-9 218.38
Charges hors exploitation		-391.14	-460.00	-68.86
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>-2 049 980.24</b>	<b>-2 080 892.00</b>	<b>-30 911.76</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>0.00</b>	<b>(5 000.00)</b>	<b>(5 000.00)</b>



**ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**1. GÉNÉRAL**

Le Groupement Intercommunal pour la petite enfance a été constituée le 22 avril 2009 (ci-après le « Groupement »), par arrêté du Conseil d'Etat, ensuite des délibérations des conseils municipaux de Gy le 19 mars 2009, Jussy le 2 mars 2009, Meinier le 12 mars 2009 et Presinge le 9 mars 2009.

Le Groupement a été fondée par les communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, dans le but de créer, d'organiser, de gérer et de développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance répondant aux besoins des familles et des entreprises sur le territoire des communes membres.

La crèche a ouvert le 12 mars 2012 avec une capacité d'accueil de 38 places. En 2022, la capacité d'accueil est de 43 places.

**2. PRINCIPES COMPTABLES**

Les règles régissant la présentation des comptes du GIPE reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

Depuis l'exercice comptable 2018, les débiteurs au 31 décembre 2022 n'incluent plus les factures pour les ecolages de janvier et envoyées aux parents en décembre. Ce changement n'a pas d'influence sur le résultat de l'exercice.

**3. CAPITAL DE DOTATION**

Le Groupement s'est vu doté d'un capital de dotation de CHF 225'000 destiné à couvrir les investissements nécessaires à la mise en place de la crèche. Le capital de dotation est constitué des apports mentionnés ci-dessous des communes membres. Au titre du 11<sup>ème</sup> exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 le capital de dotation n'a pas été utilisé.

Dotation initiale du capital de dotation par les communes membres

Meinier	118'400.00
Jussy	59'200.00
Presinge	29'600.00
GY	17'800.00
<b>Total</b>	<b>225'000.00</b>



#### 4. ÉCOLAGES ET AUTRES RECETTES

Le taux d'occupation moyen de la crèche pour l'exercice 2022 est de 96,80 % et le montant total généré par les écolages versés par les parents est de CHF 782'652.80 (2021: CHF 778'927.95).

#### 5. CONTRIBUTION DES COMMUNES MEMBRES

La contribution globale des communes s'élève à CHF 1'191'764.13. La participation de chacune des communes est répartie proportionnellement aux places attribuées.

Contribution des communes membres pour l'exercice 2021 et 2022

	2021	2022
Meinier (21.85 places)	575'832.72	605'582.50
Jussy (11.36 places)	293'936.43	314'847.43
Presinge (6.43 places)	164'112.33	178'210.30
Gy (3.36 places)	91'609.75	93'123.90
<b>Total</b>	<b>1'125'491'23</b>	<b>1'191'764.13</b>

#### 6. CHARGES DU PERSONNEL

Au total, la crèche dispose d'environ 17.53 postes de travail en équivalent plein temps, soit un montant total des salaires brut de CHF 1'346'023.59.

#### 7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales dépenses des autres charges d'exploitations sont constituées notamment par le loyer (CHF 150'000), les charges liées aux locaux (SIG, chauffage, nettoyage, etc.) reversées à la commune de Meinier (CHF 66'833.-) et les honoraires versés à Servicefamille management sàrl pour la tenue de la comptabilité et des salaires (CHF 18'571.80).

#### 8. CRÉANCIERS ET AUTRES CRÉANCIERS À COURT TERME

Les postes se composent de factures ouvertes qui n'ont pas plus de 60 jours de dates valeurs (et ne sont pas des contentieux).

#### 9. TABLEAU DES PROVISIONS

Néant.

#### 10. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Néant.

#### 11. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Néant.



Groupement intercommunal  
Centre sportif de Rouelbeau

## Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR)



### COMPOSITION DU CONSEIL au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Président :	Marc Michela*	(Meinier)
Vice-président :	Darius Azarpey*	(Collonge-Bellerive)
Membres :	Marcel Goehring	(Collonge-Bellerive)
	José Burgos*	(Meinier)
	André Nasel	(Meinier)
	Marc Jaquet	(Meinier) jusqu'au 29 août
	Coranda Pierrehumbert	(Meinier) dès le 30 août
Secrétariat-comptabilité :	Brigitte Veuillet-Dumont	(Mairie de Meinier)

\* forment le bureau du Conseil



## Berney Associés

Genève, le 3 mars 2023

# Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2022

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



## Berney Associés

### Responsabilités du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre l'exploitation du groupement. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil a l'intention de liquider le groupement éte ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupement.



## Berney Associés

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du Conseil du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée

Marina CHRISTE  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée

Sébastien BRON  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 3/3

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne  
Ch. de Roseneck 5  
+41 58 234 91 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



## GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31.12.2021	31.12.2022
	CHF	CHF
<b>1 ACTIF</b>		
<b>10 Patrimoine financier</b>		
100 Disponibilités et placements à court terme	74'299.56	34'994.56
101 Créances	28'760.74	36'240.98
<i>Envers la commune de Meinier</i>	15'266.64	29'574.47
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	-	5'766.51
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif</i>	13'494.10	-
<i>Autres créances</i>	-	900.00
104 Actifs de régularisation	3'733.25	-
	<b>106'793.55</b>	<b>71'235.54</b>
<b>14 Patrimoine administratif</b>		
140 Immobilisations corporelles du PA	3.00	3.00
	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>106'796.55</b>	<b>71'238.54</b>
<b>2 PASSIF</b>		
<b>20 Capitaux de tiers</b>		
200 Engagements courants	31'856.60	15'795.29
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	2'760.98	-
<i>Autres engagements courants</i>	29'095.62	15'795.29
204 Passifs de régularisation	24'939.95	5'443.25
	<b>56'796.55</b>	<b>21'238.54</b>
<b>29 Capital propre</b>		
291 Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>106'796.55</b>	<b>71'238.54</b>



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

COMPTE DE RÉSULTATS PAR NATURE POUR L'EXERCICE 2022

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022
	CHF	CHF	CHF
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>			
310 Charges de matériel et de marchandises	(2'123.10)	(2'200.00)	(3'949.50)
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(469.50)	(7'500.00)	(3'026.35)
312 Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(38'036.64)	(55'000.00)	(47'013.05)
313 Prestations de services et honoraires	(35'737.48)	(54'550.00)	(40'857.07)
314 Travaux d'entretien	(204'858.76)	(215'000.00)	(235'887.45)
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(54'978.20)	(30'500.00)	(54'404.10)
316 Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448'397.00)	(450'000.00)	(448'397.00)
<b>Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>(784'600.68)</b>	<b>(814'750.00)</b>	<b>(833'534.52)</b>
<b>36 Charges de transfert</b>			
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	(442.25)	(1'000.00)	(1'056.40)
<b>Total des charges de transfert</b>	<b>(442.25)</b>	<b>(1'000.00)</b>	<b>(1'056.40)</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(785'042.93)</b>	<b>(815'750.00)</b>	<b>(834'590.92)</b>
<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>			
<b>46 Revenus de transfert</b>			
461 Dédommagements de collectivités publiques	771'042.93	784'750.00	804'340.92
<i>Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux</i>	-	-	752.30
<i>Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)</i>	115'524.02	117'712.50	120'538.29
Total participation Collonge-Bellerive	115'524.02	117'712.50	121'290.59
<i>Participation Meinier - achats de drapeaux</i>	882.80	-	-
<i>Participation Meinier - fonctionnement (85%)</i>	654'636.11	667'037.50	683'050.33
Total participation Meinier	655'518.91	667'037.50	683'050.33
<b>Total des revenus de transfert</b>	<b>771'042.93</b>	<b>784'750.00</b>	<b>804'340.92</b>
<b>TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>771'042.93</b>	<b>784'750.00</b>	<b>804'340.92</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(14'000.00)</b>	<b>(31'000.00)</b>	<b>(30'250.00)</b>
<b>44 Revenus financiers</b>			
447 Produits des biens-fonds PA	14'000.00	31'000.00	30'250.00
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>14'000.00</b>	<b>31'000.00</b>	<b>30'250.00</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



COMPTE DE RÉSULTATS PAR FONCTION POUR L'EXERCICE 2021

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021
	CHF	CHF	CHF
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>3410 Sports</b>			
	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>(705'833.53)</b>	<b>(837'250.00)</b>	<b>(785'042.93)</b>
3410.0 Charges administratives et loyer	(490'102.95)	(488'250.00)	(480'326.23)
3410.1 Installations sportives	(113'611.80)	(133'500.00)	(160'201.94)
3410.2 Bâtiments et parking	(102'118.78)	(215'500.00)	(144'514.76)
<b>Total des revenus</b>	<b>705'833.53</b>	<b>837'250.00</b>	<b>785'042.93</b>
3410.2 Bâtiments et parking	13'000.00	31'000.00	14'000.00
3410.2 Dédommagements des communes	692'833.53	806'250.00	771'042.93
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(705'833.53)</b>	<b>(837'250.00)</b>	<b>(785'042.93)</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>705'833.53</b>	<b>837'250.00</b>	<b>785'042.93</b>
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE 2022

	2021	2022
	CHF	CHF
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	-	-
Variation des créances	(3'036.54)	(7'480.24)
Variation des actifs transitoires	(3'733.25)	3'733.25
Variation des engagements courants	14'690.26	(16'061.31)
Variation des passifs de régularisation	17'739.95	(19'496.70)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (FTO)</b>	<b>25'660.42</b>	<b>(39'305.00)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT (FTI+P)</b>	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)</b>	-	-
<b>VARIATION DES DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>25'660.42</b>	<b>(39'305.00)</b>
Montant des disponibilités et placements à court terme au début de la période	48'639.14	74'299.56
Montant des disponibilités et placements à court terme à la fin de la période	74'299.56	34'994.56
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>25'660.42</b>	<b>(39'305.00)</b>



## **COMMUNE DE MEINIER**

Route de Gy 17 - 1252 Meinier - Tél. 022 722 12 12 - Fax 022 722 12 11  
info@meinier.ch - www.meinier.ch